

Mairie du 8^{ème}

VILLE DE LYON

Arrondissement

Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

11 MAI 2021

Le mardi 11 mai 2021 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 7 mai 2021 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : BERZANE Olivier, ROCH Valérie, ODIARD Patrick, DEL Fanny, BONNIEL Jacques, EL GANNOUNI Touria, LESUEUR Christophe, BERTRAND Christel, AZCUE Matthieu, CHASTAN Marine, BECART Hubert, LE DILY Michèle, PERRIN Claire, GIRAULT Jean Luc, PRIETO Philippe, RUNEL Sandrine, MARAS Aurélie, GOUST Victoire, ZDOROVZOFF Sonia, LEVY Charles-Franck, BACHA HIMEUR Samira, FERRARI Laura, DURAND Marie-Claude, MABILLOT Vincent, SY Mamadou, GUELPA-BONARO Philippe, FLAMANT Clotilde, MOURIER Pierre, BAPTISTE Angélique, JENN Emmanuelle, PELAEZ Louis, COUDER Cécile, Christophe COHADE, EVA Anne-Rose

Excusés pouvoir : PESCHE Augustin AUZAL Jean-François,

Excusés :

Absents :

Mairie du 8^e Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mardi 10 mai 2021



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Mesdames et messieurs les conseillers, mesdames et messieurs, nous allons ouvrir cette séance du conseil d'arrondissement.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance, si vous en êtes d'accord, Angélique BAPTISTE

Pas d'opposition ? (*Non*)

Angélique BAPTISTE est secrétaire de séance. Angélique, vous pouvez faire l'appel.

(Mme BAPTISTE procède à l'appel.)

M. LE MAIRE.- Merci Madame BAPTISTE. Le quorum est atteint. Dans cet ordre du jour un peu changé, je vais proposer de commencer comme à l'habitude par le vote du compte rendu de la séance précédente puis une délibération et ensuite les deux délibérations concernant la dénomination de lieux de l'arrondissement. En effet, j'ai proposé au conseil de quartier Grand Trou, Moulin à Vent et à Mme LACROIX, qui attend depuis longtemps une dénomination d'un lieu, de pouvoir se connecter et assister à distance à cette décision et entendre les prises de parole.

1. Adoption du procès-verbal du 09 mars 2021

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? *(Non)*.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

2. Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2021 1ère phase

M. LE MAIRE.- Je vais donc vous présenter la délibération 2112 de soutien à la vie associative, aux structures assimilées relatif à l'action internationale et l'attribution de subventions dans le cadre d'un appel à projets internationaux dénommé AATI 2021.

La délibération qui vous est maintenant présentée porte sur l'attribution de subventions à différents projets associatifs dans le cadre de la première phase de l'appel à projets internationaux de 2021.

En raison des fonctions qu'elle exerce au sein d'une des structures financées dans le cadre de cet appel à projets, Mme ZDOROVITZOFF, adjointe aux relations coopération et solidarité internationale ne peut pas présenter cette délibération et ne participera donc pas au vote.

Comme vous le savez, depuis 2017, la Ville et la Métropole de Lyon ont de concert formalisé l'attribution de subventions à des associations ou structures assimilées dans le cadre de leur action internationale. Deux fois par an, elles soutiennent ainsi des projets de coopération internationale parmi une série de dossiers déposés sur différentes thématiques.

Pour cette première session de l'appel à projets internationaux 2021, 26 dossiers ont été arbitrés favorablement pour la ville et 33 pour la métropole sur recommandation des services.

Pour la Ville de Lyon, les subventions que nous proposons d'allouer vont de 2 000 € à ACT FOR REF à 14 000 € à la Maison des Européens, l'enveloppe globale des subventions proposée est de 130 000 €.

Pour cette première phase de l'appel à projets internationaux 2021, 12 projets ont été sélectionnés dans la thématique internationalité, 2 dans la thématique francophonie, 8 pour l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale et 4 pour la solidarité internationale. 5 associations sont nouvellement subventionnées par l'appel à projets internationaux : les associations ÇA PRESSE, FILACTIONS, LA VILLA GILLET, LE PARLEMENT EUROPEEN DES JEUNES et ROULEZ JEUNESSE.

La crise sanitaire a évidemment affecté un certain nombre de projets qui avaient été retenus en 2020. Un projet a ainsi été annulé, la 12^e édition du projet EUROPOD, échanges entre clubs sportifs de Lyon, Francfort et Birmingham et 18 projets ont été reportés entièrement ou partiellement. La plupart se sont cependant adaptés au contexte sanitaire avec des rencontres à distance notamment.

Enfin, 2 autres projets ont été annulés en Arménie en raison de la grave crise que connaît le pays suite à la reprise du conflit armé du Haut-Karabakh en septembre 2020.

Je vous signale par ailleurs que la période de dépôt des dossiers pour la phase 2 de cet appel à projets internationaux est ouverte jusqu'au 31 mai 2021 et je vous invite à voter en faveur de cette délibération.

Y a-t-il des remarques ? Pas de remarques, je mets au vote... Ah, M. Mamadou SY, pardon

M. SY.- Vous m'entendez bien ?

M. LE MAIRE.- On vous entend très bien.

M. SY.- Merci Monsieur le Maire. Merci aux collègues. Monsieur, madame, je suis très heureux de m'exprimer ce soir sur la délibération portant sur l'attribution de subventions à des associations dans le cadre d'un appel à projets internationaux. Ces subventions vont sans doute permettre de promouvoir la société civile par la jeunesse, réveiller certaines compétences et encourager les porteurs de projets ayant un impact positif au niveau local à travers les associations et le groupement d'intérêt public.

En effet, le thème proposé pour ces deux appels à projets est d'une dimension internationale, ce qui va permettre à notre ville et à notre métropole de mieux rayonner sur le plan international et peser tout son poids sur certaines décisions par rapport au dialogue de culture, le développement durable, la solidarité et la francophonie.

D'ailleurs, la francophonie en elle seule porte toutes ces valeurs. La francophonie est un espace de dialogue, de coopération et de diversité culturelle. La francophonie institutionnelle est un ensemble de pays qui défendent des valeurs communes, la relation qui les unit est basée essentiellement sur une communauté de valeurs de la langue française, de la promotion de la paix dans le monde, l'interdépendance de la justice, de la démocratie, des droits de l'homme, des droits tout court, des libertés fondamentales, la sécurité et la solidarité qui sont des valeurs universelles.

Mes chers collègues, ainsi nous soutenons complètement ce projet et notre groupe socialiste, le groupe social et écologique, votera favorablement pour ce rapport.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur SY. Effectivement, la francophonie est bien un des axes privilégié. Est-ce que vous m'entendez ?

Discussion générale

Je vais revenir en arrière, on m'a dit que le vote a été interrompu. Qui voulait prendre la parole ? Madame BACHA HIMEUR.

Mme BACHA HIMEUR.- Je m'excuse, je reviens juste sur la précédente délibération. Bien entendu, on votera favorablement. Ma question est un peu plus large sur ces associations, mais également les autres. Nous aimerions, si possible, avoir des comparatifs entre 2019, 2020 et 2021 de toutes les subventions qui vont être allouées aux associations. En réalité, en termes de lecture, c'est très difficile pour nous de comparer. Là, vous nous avez annoncé qu'il y avait cinq adjonctions supplémentaires. Évidemment, nous avons comparé, mais en termes de travail c'est beaucoup plus fastidieux pour nous de comparer par rapport aux années précédentes. S'il est possible pour vous de nous donner ces éléments, ou tout du moins même sur les délibérations

d'avoir les comparaisons d'une année sur l'autre, parce que parfois on les a et parfois non. Je vous en remercie par avance. Cette demande a été également faite en conseil municipal à l'échelle de la ville, donc je vous réitère la même demande.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci. Je retournerai vers les services pour savoir si l'on peut effectivement avoir ces comparatifs et vous les transmettre.

Je vais donc refaire le vote puisque l'on m'a dit qu'il avait été interrompu en cours, il y avait un petit problème technique.

Je remets cette délibération au vote.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Adoptée à l'unanimité.

3. Dénomination du groupe scolaire Anne Sylvestre place Julien Duret à Lyon 8e

M. LE MAIRE.- Cette fois, je repasse la parole à M. ODIARD pour la délibération sur la dénomination de l'école Anne Sylvestre. Monsieur ODIARD, c'est à vous.

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, bonjour à tout le monde.

Le 25 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire Place Julien Duret à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.

Pour sa dénomination, la Ville de Lyon, après une concertation organisée par la Mairie du 8^e arrondissement auprès des habitants, des représentants des associations locales, de la MJC des Quatre-Vents, du Conseil de quartier, du Comité d'intérêt local, du Conseil citoyen et des écoles publiques du quartier –j'en oublie peut-être– souhaitent rendre hommage à Anne Sylvestre.

Anne Sylvestre, de son vrai nom Anne-Marie, Thérèse Beugras est une chanteuse française, auteure-compositrice-interprète, née le 20 juin 1934 à Lyon 6^e et décédée le 30 novembre 2020 à Neuilly-sur-Seine.

Au fil d'un demi-siècle de créations et de rencontres avec ses publics,

Anne Sylvestre a su relier les gens, s'adresser à tous les âges, œuvrer pour la compréhension mutuelle, se faire l'avocate des différences et de la tolérance autant que la voix de toutes les fragilités.

Susciter l'émerveillement, dévoiler la part sensible des existences ordinaires, traiter de l'intime en lui conférant une dimension universelle, tendre des miroirs à notre époque, soulager les souffrances et les blessures, décourager par la fantaisie et l'humour la part de cruauté que chacun recèle par-devers soi ou que les normes exercent de manière invisible, tels étaient quelques-uns de ses multiples talents.

Avec une justesse sans égal, elle a notamment accompagné le combat nécessaire pour la reconnaissance du droit des femmes à disposer de leur corps et à inciter la société à s'engager plus vite et plus profondément sur le chemin de l'égalité.

Lyon a à cœur de bâtir la Ville des enfants, d'octroyer une plus large place à la culture, de promouvoir le lien intergénérationnel et de faire progresser l'égalité femme/homme. Il nous semble qu'Anne Sylvestre incarne parfaitement tout cela.

Sa famille ayant répondu favorablement à notre initiative par courrier le 23 mars dernier, je vous propose donc d'acter la dénomination du groupe scolaire Anne Sylvestre.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur ODIARD. J'ai une demande de prise de parole d'Angélique BAPTISTE. Y a-t-il d'autres demandes ? M. LÉVY. Très bien. Monsieur LÉVY, je vous donne la parole et ensuite Angélique BAPTISTE.

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs. Bien évidemment, nous serons favorables. Simplement, pour souligner comme l'a indiqué M. ODIARD, les qualités d'Anne Sylvestre, grande artiste, poétesse engagée et féministe et finalement, elle parle à chacun d'entre nous à travers nos générations, elle sait parler à notre enfance, à l'adolescence et bien sûr elle a pu nourrir un certain nombre de combats intellectuels pour les adultes. Elle a apporté une vision aux luttes et aux combats féministes. C'est une chanteuse pour petits et pour grands et chacun d'entre nous, soit à travers les paroles, les musiques, peut s'identifier à un de ses combats. Nous avons toute raison d'apprécier cette dénomination.

Nous vous avons interpellé, Monsieur le Maire, à ce sujet quelques jours après sa mort, en effet, pour soutenir ce projet, puisque l'initiative en revenait aussi au Conseil de quartier Grand Trou - Moulin à Vent – Petite Guille, au Conseil citoyen, une réunion de concertation avec les associations du quartier avait même été organisée sous votre régie. Donc, il faut souligner que ce travail revient aussi aux adhérents et aux personnes engagées en proximité dans les structures de démocratie locale. Je trouve que c'est particulièrement intéressant que cette dénomination vienne d'une démarche de proximité, rattachée en effet à une femme de culture, ce qui va très bien avec la MJC située à proximité, qui d'ailleurs assurera des activités au sein de cette nouvelle école. Donc, c'est un clin d'œil entre éducation populaire et culture qui nous semble particulièrement intéressant de valoriser.

Je profite d'avoir la parole sur ce rapport pour vous poser un certain nombre de questions concernant cette nouvelle école pour que vous puissiez nous faire un point sur les inscriptions à ce jour pour ce nouveau groupe scolaire, dont le périmètre scolaire n'avait pas manqué d'étonner notamment les habitants. Je sais qu'il y a un certain nombre d'inquiétudes de la part des familles dont quelques-unes ont pu être levées sur le fait qu'il y ait bien des classes de tous les niveaux dès la rentrée prochaine et d'avoir tous les éléments, je sais qu'ils ont été communiqués il y a peu de temps par Mme LÉGER– pour que la MJC Montplaisir puisse assurer le lien.

Si vous pouvez nous faire un point sur la préparation de la rentrée au sein de cette école, je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LÉVY, je partage votre avis selon lequel c'est un bel exemple de participation citoyenne.

Je passerai la parole après la deuxième intervention à Patrick ODIARD pour faire le point sur les inscriptions. Je vais laisser Angélique BAPTISTE faire son intervention.

Mme BAPTISTE.- Je vous en prie, merci à vous, Monsieur le Maire.

Anne Sylvestre, tu étais une grande artiste aux multiples talents, à la fois compositrice, interprète, auteure, à la fois pour les plus grands que pour les petits. Tu as pu collaborer avec les plus grands tant en France qu'au Québec et influencer bien des

artistes, autant Renan Luce qu'Aldebert pour la jeunesse.

Engagée et féministe, avec des titres tant sur l'avortement, le viol que l'économie, la misère des sans-abris, les HLM, ainsi que la diversité. Tu mettais en avant des sujets de société.

Avec ta douce voix, tes rimes et tes mélodies diverses, tu aimais ça, avec une acoustique douce qui rassemblait tout le monde, autant avec tes sujets engagés que plus légers. Tu rassemblais tant que plusieurs fois tu as reçu le Grand Prix international du disque de l'Académie Charles Cros, ainsi que la médaille de vermeil de l'Académie française. Décorée aussi, tu as reçu la Légion d'honneur ainsi que l'Ordre national du mérite.

Une grande artiste née à Lyon d'où l'appellation de cette école désormais à ton nom. Que cette nouvelle école, tout fraîchement sortie de terre, puisse transmettre aux enfants ton amour des arts et de la culture dès la rentrée prochaine, après une ouverture repoussée suite à la pandémie que nous vivons toutes et tous, sujet qu'elle aurait certainement traduit en chanson, elle qui aimait tant les sujets d'actualité. Car l'art et la culture sont le commun, ce qui nous rassemble toutes et tous et encore plus dans une école qui verra éclore bien des générations d'enfants et peut-être de talents.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame BAPTISTE. Du coup, Monsieur ODIARD pour faire un point sur les inscriptions au sein de l'école.

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, cher Franck LÉVY. Les inscriptions dans l'école Anne Sylvestre augmentent chaque semaine. Pour l'instant, nous avons 44 inscrits cette semaine en maternelle et 66 en élémentaire. Il reste encore bien sûr beaucoup de places puisque les inscriptions se poursuivent un petit peu partout. Évidemment, comme c'est une nouvelle école, les inscriptions se font de façon assez progressive. Il y a des demandes de dérogation au départ et à l'arrivée, mais c'est assez neutre finalement, a priori les personnes qui sont sur le périmètre scolaire s'inscrivent bien dans la nouvelle école.

On a eu un gros contingent d'inscriptions au niveau de la maternelle puisqu'en une semaine on a dû prendre une quinzaine d'élèves. Et donc, ça augmente

chaque semaine.

M. LE MAIRE.- Merci M. ODIARD. Y a-t-il d'autres questions ? Vous avez levé la main, Monsieur LÉVY, ou pas ? (*Oui*).

M. LÉVY.- Du coup, est-ce que vous pouvez nous confirmer qu'il y aura bien une classe pour chaque niveau ? Et entretemps, avez-vous pu vous renseigner sur le collège d'affectation ?

M. LE MAIRE.- Monsieur ODIARD.

M. ODIARD.- Non, je n'ai pas encore de renseignements sur le collège d'affectation. Pour ce qui est des niveaux, je n'ai pas ici la composition détaillée des effectifs en maternelle et en élémentaire, mais ce qui est certain, c'est que vu que les fratries peuvent rejoindre la nouvelle école, tous les enfants seront accueillis. Bien sûr, la composition des classes ne pourra être définie qu'une fois que les inscriptions seront achevées, comme vous le savez bien. Mais, bien sûr, on n'aura pas d'élèves au niveau des fratries qui ne seront pas accueillis dans la nouvelle école, selon le processus qui est engagé. En revanche, s'il s'agit de nouveaux inscrits, on inscrit selon ce qui avait été proposé, c'est-à-dire en commençant par les débuts de chaque cycle.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur ODIARD. Il n'y a pas d'autres questions ou remarques ? Monsieur COHADE.

M. COHADE.- Puisque l'on est sur le fonctionnement de l'école Anne Sylvestre, mon interrogation porte sur le plateau d'évolution sportive de cette école puisqu'à l'heure actuelle aucun espace n'est prévu au sein de l'école même et l'idée que nous portions à l'époque, c'était d'utiliser le stade Dumont pour cela et notamment la création d'un passage entre la rue Garon Duret et le stade. Qu'en est-il de ce dossier ?

M. LE MAIRE.- Je redonne la parole à Monsieur ODIARD, si vous avez la réponse à cette question.

M. ODIARD.- Le projet de passage est toujours d'actualité, mais il y a, comme vous le savez, un certain nombre d'acquisitions foncières à opérer. C'est certain que ce ne sera pas réalisé à l'ouverture de l'école évidemment, c'est un projet qui se construit sur le long terme, mais c'est bien dans les objectifs de la Métropole toujours.

Après, je pense que le stade étant malgré tout accessible, j'imagine que les équipes pédagogiques demanderont à y accéder et bien sûr elles iront, c'est quelque chose qui sera prévu. Voilà ce que je peux dire pour l'instant.

M. LE MAIRE.- M. BECART veut faire un complément de réponse, me semble-t-il.

M. BECART.- Merci. Il me semble qu'il y a à la PPI Ville une enveloppe inscrite pour l'acquisition de la réalisation de cette promenade piétonne et nous allons lancer prochainement les négociations en vue des acquisitions avec la Métropole.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ? *(Non)*.

Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adoptée à l'unanimité, merci.

4. Dénomination des locaux associatifs (EI 08214) et du jardin public mitoyen (EI 08138) situés 5 rue du Presbytère à Lyon 8e : "Espace Clara-Anna"XX

M. LE MAIRE.- Je vais donc passer la parole à Fanny DEL pour la dénomination des locaux associatifs et jardins publics mitoyens situés 5 rue du Presbytère à Lyon 8^e.

Mme DEL.- Merci Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous.

Cette délibération vise à rendre hommage à trois personnes qui ont perdu la vie dans un tragique incident criminel qui nous a toutes et tous bouleversés dans le huitième arrondissement et d'ailleurs bien au-delà. À chaque fois que nous évoquons ou que nous évoquerons dans le futur cette date du 9 février 2019 route de Vienne, nous ressentirons de la peine, de la colère et de l'incompréhension et à chaque fois également que nous évoquerons cette date du 9 février 2019, nous nous rappellerons notre devoir collectif d'agir pour que plus jamais cela ne se reproduise.

Aussi et afin de contenir l'émotion, je me propose de lire ce soir fidèlement la délibération qui nous est proposée au vote :

Dans la nuit du 9 février 2019, Clara Mocquot et sa fille Anna périssaient dans un incendie criminel, dans le quartier du Moulin à Vent Grand Trou.

Clara était âgée de 33 ans et Anna de 4 ans.

Clara devait accoucher d'un petit garçon en mars. La bêtise humaine et l'irresponsabilité ont abrégé les vies de trois victimes innocentes.

Après des études en sciences politiques et de géographie, Clara avait fait le choix d'un métier de création, en devenant chapelière. Attachée à son quartier, Clara œuvrait inlassablement pour le développement de liens sociaux apaisés sur cette partie de la Ville. Elle était impliquée dans différentes initiatives qui ambitionnaient de donner à chacune et chacun sa place, quels que soient son âge, ses origines, son genre.

La disparition de Clara et Anna dans ces conditions tragiques a suscité un fort émoi au sein de la population, notamment au sein de l'école où était scolarisée Anna.

Les parents de Clara voulaient que les noms de leurs fille et petite-fille s'inscrivent dans l'avenir du quartier du Moulin à Vent Grand-Trou. Un avenir où la solidarité et l'empathie l'emporteront sur la haine et le rejet.

Pour que les mémoires de Clara et Anna continuent à irriguer nos élans d'espérance vers une cohabitation mieux apaisée entre hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, entre humains en somme, je vous propose de dénommer l'espace associatif du Presbytère, local dont la Ville de Lyon est propriétaire et situé juste en face de la plaque commémorative : « Espace Clara-Anna ».

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, d'adopter les décisions suivantes : que les locaux associatifs et le jardin public mitoyen situé 5 rue du Presbytère à Lyon 8^e soient désormais dénommés « Espace Clara-Anna ».

M. LE MAIRE.- Madame FERRARI a demandé la parole.

Vous m'entendez, Madame FERRARI ou pas ?

Mme FERRARI.- Ça y est, je vous entends. Vous m'entendez aussi ?

M. LE MAIRE.- Je vous entends très bien.

Mme FERRARI.- OK. Je ne vais pas être longue, je vais aller à l'essentiel ce soir, parce que nous souhaitons aujourd'hui simplement rendre un hommage à Clara

ainsi qu'à sa famille. Juste dire que c'est avec beaucoup d'émotion ce soir que nous votons bien sûr cette délibération. On se souvient toutes et tous de ce drame qui marquera à jamais nos mémoires, un drame qui a traumatisé, endeuillé, marqué tout un quartier qui est le mien, en plus. Nous pensons ce soir bien sûr à la famille de Clara et d'Anna, ses parents, son époux. Grâce à cette initiative qui me touche plus particulièrement, parce que c'est un jardin dans lequel j'ai pu jouer toute mon enfance. Clara et l'enfant qu'elle portait s'inscriront dans nos mémoires, mais aussi et surtout dans l'avenir du quartier jamais nous ne les oublierons. C'est avec beaucoup d'émotion que nous votons cette délibération. Je n'en dirai pas plus, Monsieur le Maire, ce soir. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Merci Madame FERRARI. Monsieur AZCUÉ.

M. AZCUÉ.- Merci Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous.

Elles s'appelaient Clara et Anna, ainsi que Bébé Georges. Ne les oublions jamais. Victimes de la folie des hommes dans un quartier longtemps oublié, mais très solidaire. Ce jour-là, chez moi à quelques centaines de mètres, j'ai été soufflé par le bruit de l'explosion. La stupeur. L'horreur. Vient le temps de la reconstruction et je suis très heureux que la Mairie d'arrondissement, à partir de la demande des habitants du quartier, fasse le choix de renommer cette salle associative en hommage à Clara et sa famille.

Le quartier doit se reconstruire également et à la suite des premiers engagements de la précédente mandature, nous poursuivons avec détermination l'embellissement des quartiers Grand-Trou, Moulin à Vent et Petite Guille et les liens sociaux qui s'y tissent.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur AZCUÉ. Monsieur MOURIER, vous aviez demandé la parole aussi, Monsieur LÉVY, je vous ai vu. J'ai vu Sandrine aussi. Allez-y Monsieur MOURIER.

M. MOURIER.- Ma parole était un propos liminaire au conseil, du coup je vais attendre la fin du vote de la délibération Clara-Anna pour faire mon propos.

M. LE MAIRE.- D'accord, très bien. Monsieur LÉVY.

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, je ne serai pas très long.

Il y a des délibérations qui doivent nous rassembler et la délibération d'aujourd'hui, qui est présentée à l'instant par Madame l'Adjointe, en fait partie. Le drame qui a bouleversé le quartier, au-delà du drame même l'assassinat d'Anna, de Clara et en effet de Bébé Georges a complètement bouleversé, bien évidemment, le quartier, l'arrondissement et même la Ville de Lyon.

Je trouve que cette démarche qui a consisté à redonner un nom d'un espace public et d'une salle qui a comme vocation de réunir les habitants, de rassembler, de se projeter vers l'avenir est un signe important et nous l'apprenons. Nous tenons à vous remercier pour l'action qui a été menée aujourd'hui. Nous n'oublions pas bien sûr les élans de solidarité après ce drame et cet assassinat que nous espérons voir un jour très clairement puni. Nous rappelons aussi la mobilisation des parents d'élèves des écoles, des habitants et nous souhaitons en effet que sa démarche vers un avenir plus important et meilleur pour le quartier, soit également donnée. En tout cas, c'est un signe positif qui est donné pour le quartier et nous le soulignons. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame RUNEL.

Mme RUNEL.- Bonsoir à tous. Je tenais effectivement à vous remercier, Monsieur le Maire, pour cette délibération qui, comme vous le voyez, retient l'unanimité de l'ensemble des conseillers de cet arrondissement. Juste rappeler que, comme l'a dit Mme DEL que je remercie d'avoir lu la délibération, parce que je crois qu'il y a des délibérations qui méritent d'être lues entièrement en conseil d'arrondissement, la demande du conseil de quartier avait déjà été formulée précédemment. L'ancienne équipe municipale qui s'est exprimée aujourd'hui, ce soir, pour rappeler son attachement et effectivement le remerciement et l'unanimité dans laquelle tout le monde se positionne pour saluer ce choix avait inauguré une plaque en mémoire de ce qui s'est passé dans le square du 14^e Régiment et aujourd'hui, il nous paraît tout à fait légitime et dans l'ordre des choses aussi de pouvoir dénommer cette salle des prénoms de Clara et de sa petite fille Anna.

Encore une fois, merci pour elle, merci pour la famille et merci surtout pour le quartier et pour l'ensemble du 8^e arrondissement.

M. LE MAIRE.- Merci Madame RUNEL. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il

prendre la parole ? (*Non*).

Nous sommes en relation avec la maman de Clara à qui nous avons donné cette délibération à relire pour bien partager ce que l'on avait envie de dire ce soir et pour voir dans quelles conditions on pourra le moment venu, dès que ce sera possible, organiser une cérémonie de dévoilement de la plaque qui dénommera cette salle et d'une petite plaque qui permettra de remémorer qui étaient Clara et Anna, sur la base d'un texte que nous avons partagé avec la maman.

Je vous propose de mettre au vote cette délibération. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Adoptée à l'unanimité et je vous en remercie très sincèrement.

Monsieur MOURIER, je vous redonne la parole, pardon, j'avais mal noté votre demande préliminaire d'intervention, pour cette fois-ci une demande d'avis.

M. MOURIER.- Aucun souci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, très chers collègues, merci pour ces délibérations liminaires, je voudrais juste débiter ce propos en disant que je m'associe sous réserve aux propos de mes collègues concernant la délibération précédente.

Je profite ici de la prise de parole liminaire de mon groupe pour dénoncer cet immonde tag que vous avez toutes et tous vu qui vise la Brigade de sécurisation du territoire du 8^e et Éric Masson, ce policier tué dans l'exercice de ses fonctions par un trafiquant de drogue.

Le groupe Lyon en Commun apporte bien évidemment son soutien à la police républicaine, mais également à l'ensemble des élus et des fonctionnaires qui sont victimes d'une violence inacceptable dans notre période actuelle.

La rhétorique ultrasécuritaire d'un ministère de l'Intérieur de droite a des conséquences très concrètes sur notre arrondissement dans la mesure où elle ravive inutilement des tensions que nous nous efforçons, toutes et tous, de calmer au quotidien en adoptant une politique de ton long avec les acteurs de terrain.

Pendant que nous travaillons toutes et tous à construire une cité apaisée, des militaires factieux publient une tribune abjecte, un appel à la guerre civile déguisé.

Une seconde tribune a d'ailleurs été publiée hier dans le même hebdomadaire d'extrême droite. Les factieux et nostalgiques d'un régime d'un autre âge sont de sortie. Il faut se rappeler ici que la clef de la République, c'est une armée au service du peuple et que l'armée n'a pas d'expression propre. Cette expression propre est réservée aux corps intermédiaires, associations, partis politiques dont nous sommes nombreux à être membres ici, syndicats, c'est ainsi que nous fonctionnons. Et dans ce contexte de plus en plus sombre, je voudrais paraphraser Apollinaire et vous dire qu'il est temps de rallumer la République.

Parce que la République est le régime que défend l'immense majorité de nos concitoyens. Ce n'est pas un folklore, c'est une méthode d'organisation de la société et un principe qui doit guider la décision politique. Il est d'ailleurs assez cocasse que ceux qui parlent d'ordre républicain à propos de gilets jaunes, des quartiers, de manifestants, de syndicats et autres, se taisent lorsque l'extrême droite, comme ce groupuscule nommé L'Action française, crie « à bat la République ».

La République, elle permet des institutions et par conséquent ce qui est commun. Nous nous prononcerons ce soir sur l'inventaire des équipements transférés, voilà un exemple de commun qui a un impact concret sur la vie quotidienne de nos concitoyens. Ce qui est commun, ce que nous partageons, n'est possible que dans le cadre de la commune, et dans notre cas, de l'arrondissement. Celui-ci ne permet pas tout, bien sûr, surtout qu'il faut pallier les carences de la politique nationale, car la politique nationale a bien un impact sur notre arrondissement.

La gestion de la crise de la Covid et les errements présidentiels ont sont les exemples parfaits. Il est parfois cocasse, je ne vous le cache pas, de voir la volteface des partisans du président quand celui-ci est forcé de se prononcer pour la levée des brevets de vaccin alors que la France avait voté contre à l'Organisation mondiale du commerce.

La cruauté du néo-libéralisme fait des ravages dans le monde contemporain et à l'heure où nous parlons, l'Inde brûle. Et pendant ce temps-là, l'Europe s'enlise.

La Commission européenne n'a installé aucun rapport de force avec les

grands laboratoires pharmaceutiques. Le résultat, ce sont nos citoyens, nos concitoyens dans le 8^e arrondissement, qui ont dû attendre pour voir accès au vaccin.

Encore une fois, c'est la commune et la Ville de Lyon qui, en installant des centres de vaccination, ont su améliorer la situation. Comme le vaccinodrome de Gerland, il nous faut pallier les carences de la politique gouvernementale, parce que nous décidons localement pour améliorer la vie quotidienne des habitantes et habitants du 8^e. Plus d'équipements transférés, donc plus de liberté de gestion, une politique plus égalitaire de logements sociaux, des dispositifs d'insertion, et j'en oublie, voilà nos actions concrètes pour améliorer, dans la mesure de nos capacités, la vie quotidienne.

Nous nous battons également pour l'emploi, notamment industriel. Oui, nous nous battons pour JST, oui nous maintenons l'activité industrielle. La majorité soutient l'industrie et l'artisanat. Il nous faut continuer à soutenir ceux qui créent, qui entreprennent, qui osent dans le 8^e. Il nous faut soutenir l'emploi, notamment par le biais de dispositifs d'insertion, ce qui sera présenté ce soir.

Nous voulons aller dans ce cas un peu plus loin et ouvrir ce type de dispositifs pour inclure tous les jeunes garçons et jeunes filles formés et diplômés des quartiers durement touchés par le non-emploi.

Et, chers collègues, rallumer la République, c'est considérer le quotidien comme le seul grand projet qui vaille, c'est réfléchir à la place des femmes dans la société et rééquilibrer les symboles. Ce que nous avons fait avec les deux délibérations précédentes. C'est questionner des communs, renforcer ce qui nous rassemble et refuser la haine. Rallumer la République, c'est construire le commun et remettre sans cesse en cause ce que Lucien Herr, ce bon socialiste, appelait « les constructions politiques et sociales » qui servent les intérêts de quelques-uns.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur MOURIER. Nous allons poursuivre l'examen de nos délibérations et je passe la parole à Mme ROCH pour l'examen du compte administratif de l'exercice 2020.

5. Examen du compte administratif de l'exercice 2020

Mme ROCH.- Merci Monsieur le Maire. Nous allons évoquer le rapport 2021-2 concernant le compte administratif de l'exercice 2020.

Le Code général des Collectivités territoriales stipule que « *le conseil municipal se prononce sur le compte de la commune après avis de chacun des conseils d'arrondissement sur l'exécution de l'état spécial le concernant* ».

Il revient, par conséquent, à notre assemblée ce soir de se prononcer sur le compte administratif relatif à l'exercice 2020.

Le total des recettes pour l'année 2020 s'élève à 945 311,51 € et les dépenses à 672 247,78 €. Il en résulte un excédent brut d'un montant de 273 063,73 €.

Les restes à réaliser, qui correspondent à des commandes relevant de l'exercice de la même année s'élèvent à 120 355,94 €.

Soit un excédent net de 152 707,79 € qui doit être reporté sur l'exercice suivant.

Cet excédent, relativement élevé, s'explique par la situation exceptionnelle que nous avons vécue en 2020, avec le confinement et l'arrêt de quasiment toutes les activités pendant deux mois.

Globalement, les dépenses les plus importantes de l'arrondissement se retrouvent :

- Pour 21 % des dépenses d'électricité et de gaz
- Pour 15 % fêtes et cérémonies (du fait en 2020 d'un double scrutin à deux tours) et les illuminations pour près de 45 000 €.
- Pour 7 % des dépenses d'alimentation, pour les crèches notamment.
- Pour 7 % également pour des dépenses d'entretien et réparations des bâtiments.

La validation de ce compte administratif doit se faire en l'absence de M. le Maire qui va donc se retirer durant ce vote. De ce fait, je vais prendre pendant ce court instant la présidence de notre Conseil d'arrondissement en ma qualité de première adjointe.

M. LE MAIRE.- Je vous passe bien volontiers la présidence, madame.

Mme ROCH.- Merci Monsieur le Maire. Donc, ainsi, si les dispositions que je vous ai présentées vous agréent, je vous prie, mesdames et messieurs, de les approuver. Y a-t-il des questions ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY.- Madame la première Adjointe, chers collègues, mesdames et messieurs, plusieurs interrogations et surprises par rapport à ce compte administratif et au report que vous proposez. Tout d'abord, comme vous l'avez souligné on peut constater un report d'un montant de 152 707 € à cheval sur les deux mandatures finalement puisqu'il y a la moitié de l'excédent qui vaut sur l'exercice budgétaire de la précédente mandature et nous espérons que vous rendrez la mairie dans cinq ans dans un aussi bon état que vous l'avez trouvée en arrivant, puisque la situation vous génère un excédent qui n'est pas uniquement lié à la crise sanitaire.

Ensuite, vous proposez une réaffectation de cet excédent. Cet excédent finalement vous le proposez sur des animations mais on ne sait pas encore trop lesquelles, 2000 € pour les plantes de la mairie du 8^e arrondissement et 12 000 € pour un magazine d'arrondissement. Nous, on regrette très fortement que l'argent des crèches, puisque c'est l'exposé que vous nous en avez fait auparavant, que l'argent dédié aux crèches ne soit pas réinvesti dans les crèches. Je pense aussi qu'à un moment où à la vie associative –on a beaucoup parlé de biens communs juste auparavant– qui est notre bien commun et qui a été noté par tout le monde comme ayant un rôle essentiel pour notre société finalement ne bénéficie pas de cet excédent budgétaire que vous préférez allouer à votre communication. Nous le regrettons. Nous sommes dans un arrondissement où les personnes âgées, des personnes fragiles, des personnes en situation précaire ont vécu la crise dans une situation extrêmement difficile. Nous regrettons que ces excédents ne soient pas là pour aider et accompagner les plus précaires.

Donc, nous sommes opposés à cette réaffectation des crédits qui pour nous n'est pas une bonne manière d'utiliser l'argent public et encore moins de retirer de l'argent des crèches pour l'affecter à votre communication sachant que vous avez des outils comme Lyon Citoyen, les réseaux sociaux, le journal de la Métropole et d'autres associations amies qui relaient largement votre communication.

Nous sommes surpris par ces choix que nous n'approuvons pas. Donc,

nous nous abstiendrons sur le compte administratif et nous voterons contre la réaffectation des crédits que vous proposez. Merci.

Mme ROCH.- Merci Monsieur LÉVY. Y a-t-il d'autres interventions ?
Sandrine RUNEL, je vous écoute, vous avez la parole.

Mme RUNEL.- Merci Madame la première Adjointe. Mes chers collègues, nous allons adopter ce soir le compte administratif 2020, ce que nous avons fait en responsabilité l'année dernière lors de notre élection, nous avons adopté le compte administratif 2019 qui avait été réalisé par notre majorité.

Nous le savons, l'année 2020 a été difficile compte tenu notamment de la crise sanitaire qui dure depuis maintenant plus d'un an. Pour autant, la Ville de Lyon a su gérer la crise et elle en ressort moins affaiblie que ce que nous aurions pu craindre. C'est aussi le résultat, et je pense devoir le souligner, d'une politique budgétaire millimétrée sous le précédent mandat qui, si elle n'est pas sans revers, permet à notre commune d'absorber l'impact financier de cette crise. Cette dernière n'aura pas tant affecté nos dépenses que nos recettes.

C'est ainsi qu'alors que les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de plus de 2,6 %, les recettes de la ville elles sont en baisse de 4,6 %. Bien sûr en cause l'important ralentissement économique notamment en période de confinement qui engendre un important manque à gagner pour la ville.

Gageons cependant que la reprise prochaine de l'activité économique, mais aussi sociale et culturelle nous permettra bientôt de replacer les comptes de la ville sur une trajectoire plus favorable.

Ce que je note en premier lieu c'est que contrairement au procès a priori intenté à notre majorité, nous nous sommes montrés capables de gérer les comptes de la ville durant cette période de crise et de nous projeter dans l'avenir en engageant une politique ambitieuse à la hauteur des enjeux du 21^e siècle. Et je note, sûrement à la déception de certains qu'après un an d'élection, il n'y a toujours pas de chars russes en plein centre-ville, mais c'est vrai qu'il y a quelques vélos cargos.

Le compte administratif présenté devant cette assemblée montre surtout les premières pierres posées par notre majorité pour mener une politique ambitieuse de

transition sociale et écologique tournée vers le service rendu aux Lyonnaises et aux Lyonnais et par extension l'importance que nous portons au service public. Car si lors de notre élection nous avons constaté l'excellente santé financière de la ville, nous avons aussi noté les importants déficits non pas budgétaires, mais ceux relatifs au manque d'investissement et d'entretien, je dirai même d'ambition, de nos équipements et bâtiments publics.

À travers ce contenu administratif nous voyons avant tout la volonté portée par notre majorité d'investir dans ses agents, car le service public ce sont avant tout des hommes et des femmes qui s'investissent au quotidien au service des citoyens. Aucune action, aucune politique ne saurait être menée sans que des agents publics soient présents pour les mettre en œuvre et bien sûr la porter.

Ce compte prévisionnel marque en effet une hausse des dépenses de la ville en termes de masse salariale. Il s'agit tout à la fois de la reconnaissance que les agents publics sont au cœur de notre politique publique et en sont le moteur. La reconnaissance aussi de l'impérieuse nécessité d'apporter une réponse ambitieuse et pertinente à la crise sociale et économique.

Mes chers collègues, je terminerai en assurant que la santé financière, les indices de désendettement qui ne sauraient être ignorés ne peuvent constituer le prisme unique de l'action municipale. Les notions de déficit doivent aujourd'hui être entendues en termes de dettes climatiques et sociales. C'est vers cette acceptation que notre majorité tend aujourd'hui. Notre attention va se porter vers les générations futures qui subiront les effets de la crise sociale et écologique non pas vers les agences de notation qui n'ont pour intérêt que l'intérêt de la dette.

Au sujet des dépenses publiques et de la dette, on entend souvent d'ailleurs de la part d'une certaine frange politique que les dépenses aujourd'hui seront demain le cerveau de nos enfants. On entend cependant rarement ces parents au nom du libéralisme parler avec autant d'ardeur et d'érudition de la dette climatique. C'est pourtant bien cette dernière que nos investissements d'aujourd'hui semblent éponger et c'est bien cette dette que nous ne souhaitons pas laisser à nos enfants. Dans cinq ans, en plus de l'épidémie bien gérée, nous laisserons, ou pas d'ailleurs, des équipements rénovés et des services publics renouvelés.

Nous voterons bien sûr ce compte administratif. Je vous remercie.

Mme ROCH.- Merci à vous, Madame RUNEL. Y a-t-il d'autres prises de parole ? (*Non*). Je vous remercie.

Pour répondre à M. LÉVY, nous votons pour l'instant sur la constatation du résultat 2020. L'affectation de ce résultat se fera dans un deuxième temps. Mais, peu importe. Effectivement, vous l'avez rappelé, sur le budget 2020 nous avons effectivement un excédent de 110 000 € qui a été reporté sur l'exercice.

Concernant votre inquiétude au niveau de la réaffectation de ces résultats, Mme RUNEL a répondu point par point au projet que nous avons sur la Ville de Lyon en général et non, je vous rassure, il n'y aura absolument pas de budget non affecté pour les crèches et l'enfance, bien au contraire, puisque vous le savez, notre objectif est vraiment une ville à hauteur d'enfant et les plans pluriannuels d'investissement le prouvent largement.

Pour répondre également sur l'exercice 2020, je vous rappelle que nous ne sommes pas responsables de la totalité de l'exercice puisque nous avons pris les rênes de la mairie à partir du mois de juillet.

Et enfin, il est vrai que la poursuite de la crise sanitaire sur le deuxième semestre 2020 a stoppé les nombreux projets qui étaient prévus par les équipes d'adjoints et d'adjointes, notamment sur les animations, les fêtes, les cérémonies, les dépenses courantes ont également été extrêmement ralenties notamment par la fermeture des crèches qui ne nous incombaient pas malheureusement.

Et malgré toutes ces contraintes sanitaires, je peux saluer quand même le travail qui a été fait au niveau des adjointes et des adjoints sur un certain nombre d'opérations qui ont été mises en œuvre malgré le confinement : l'opération des lumignons intergénérationnels, la mise en place de promenades à vélo pour nos aînés avec le Carrosse de Vincent, l'augmentation importante des illuminations dans de nombreux quartiers afin de compenser le fait que l'on ne pouvait pas faire de grandes manifestations, la remise en état de salles municipales afin que de nombreuses associations puissent bénéficier de lieux salubres alors qu'elles ont été longtemps mal entretenues, notamment par exemple la salle Marie-Claude Sany. C'est également la

remise en état des sanitaires de l'espace citoyen de la mairie et la remise en état du couloir des bureaux des élus au rez-de-chaussée qui était extrêmement détérioré.

Voilà ce que je pouvais vous répondre à ce sujet. Donc, nous allons passer au vote de cette affectation des résultats.

Nous allons donc voter ce rapport de compte administratif.

Qui est contre ? 1 contre

Qui s'abstient? 4 abstentions

Ce compte administratif est donc adopté à la majorité.

Nous pouvons rappeler à présent M. le Maire qui va reprendre la présidence de cette séance. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Madame ROCH, première Adjointe, mais je vous laisse toujours la parole.

6. Affectation des excédents de l'exercice 2020

Mme ROCH.- Il s'agit à présent d'affecter les excédents de l'exercice 2020 votant pour la décision modificative n° 2021/3.

Comme nous l'avons vu précédemment, cet excédent réalisé en 2020 s'élève à 152 707,79 €.

Nous vous proposons, mesdames et messieurs, d'affecter 120 000 € en investissements afin de remettre en état les bâtiments gérés par notre mairie qui sont pour bon nombre d'entre eux dans un état très dégradé par manque d'entretien et de suivi depuis de nombreuses années, comme je vous l'ai signifié tout à l'heure.

Ces travaux seront entre autres réalisés en partie cet été par des jeunes en lien avec la Coopérative Jeunesse de Service et nous sommes fiers de les avoir à nos côtés pendant ces mois d'été afin de nous aider à valoriser tous les petits travaux dans les locaux associatifs, mais également les écoles et MJC. Ce sera vraiment intéressant.

Pour le montant restant, soit 32 707,79 €, il est proposé de le répartir de la façon suivante :

- Pour accompagner les activités des habitants et organiser des animations dans les différents quartiers de l'arrondissement, pour 14 000 €.

- Pour l'information des habitants à travers des supports réguliers notamment le magazine de l'arrondissement.

- Remplacer et enrichir le stock des décors lumineux déployés dans différents points de l'arrondissement pour les fêtes de fin d'année, pour 4 707,79 €.

- Et enfin, pour couvrir les dépenses de maintenance nouvelles, notamment pour l'entretien des plantes vertes dans le bâtiment de la mairie pour 2 000 €.

Ainsi, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous invite, mesdames et messieurs, à approuver l'affectation de l'excédent de l'exercice 2020 selon la répartition que je viens de vous présenter.

Y a -t-il des questions sur ce sujet ?

M. LE MAIRE.- Monsieur COHADE.

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je tiens préalablement à mes propos, à remercier les services de la Mairie du 8^e arrondissement qui ont géré le budget et nous ont permis de tenir le compte administratif que nous venons de voter pour les raisons principales suivantes : j'ai travaillé avec un certain nombre de nos collègues ici présents et aussi œuvré avec les agents pour une partie de l'exercice précédent.

Lors du dernier Conseil d'arrondissement, on s'interrogeait déjà sur le budget pour les arrondissements, par la voix de mon collègue Jean-François AUZAL. On y revient aujourd'hui avec le compte administratif et la décision modificative. Nous avons tous en mémoire, puisque ce fut en acceptant les propositions de notre liste lors des dernières élections municipales que nous nous engageons, comme vous d'ailleurs, vers l'autonomie réelle des mairies d'arrondissement et non seulement en termes de consultation, d'échanges, mais bel et bien en termes d'autonomie budgétaire. Avec cette décision modificative, vous démontrez que rien ne change au final et que, pour éviter de perdre la face localement, vous laissez paraître des changements.

Mais la réalité, c'est quoi ? Vous utilisez le report pour financer le compte

courant et la communication ou alors par exemple un journal éphémère que vous proposez. Je tiens à ouvrir une parenthèse d'ailleurs sur le sujet du document de communication que vous bouclez ces jours-ci puisque vous deviez rendre vos copies et vos contributions hier, alors que même le financement n'est pas assuré. Je trouve très dérangeante cette méthode de votre majorité, elle empiète absolument sur les rôles des conseils d'arrondissement et également du Conseil municipal, et si on extrapole un peu, c'est la même problématique au conseil métropolitain. Est-ce là une nouvelle façon de faire fonctionner la démocratie ?

Pour revenir sur les sujets, pourriez-vous (coupure de son) pour accompagner les activités des habitants, il y a des animations dans différents quartiers de l'arrondissement pour 14 000 €, sachant que le montant est de 20 000 € au budget dans votre ligne « fêtes et cérémonies », par ailleurs, on a la même problématique sur la communication, (coupure de son) d'une ligne existante dans le budget (coupure de son) le budget actuel est un copier/coller des exercices précédents.

Petite explication de vote : nous nous abstenons non sur le choix du report, car nous ne sommes pas contre soutenir des associations, ni augmenter la communication auprès de nos administrés et encore moins renouveler les décorations des fêtes des Lumières, mais sur la méthodologie. Comme je le disais plus tôt, utiliser cette modification pour cacher la triste réalité de l'écart entre les paroles (coupure de son) et la réalité du (coupure de son) et plus grave encore, sur le fait d'engager un budget sans qu'il ait été préalablement voté montrant ainsi le déni de démocratie qui est la marque de fabrique de votre majorité sur le rôle de notre assemblée. Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur COHADE, nous n'avons pas dépensé d'argent avant que le budget soit voté ce soir. Jusqu'à présent, aucune facture n'a été payée, aucune commande n'a été faite concernant le journal de l'arrondissement auquel vous faites référence, mais si on veut effectivement pouvoir le sortir dans un délai proche, c'est-à-dire au début du mois de juin, il était assez logique que l'on cherche à anticiper. Si toutefois ce soir, tout le monde votait contre, la majorité l'emportait, du coup nous serions obligés de renoncer à ce journal d'arrondissement. Comme j'ai assez confiance dans la majorité en place au sein de cet arrondissement, je sais qu'il n'était pas injustifié d'être prévenant de notre part sur l'affectation d'un certain nombre de lignes budgétaires. C'est

un exercice, somme toute assez classique, que vous avez vécu dans les mandats précédents et qui n'appelle pas davantage de commentaires de notre part.

Y a-t-il d'autres remarques ? (*Non*). Je vous propose de mettre au vote.

Qui est contre ? 3 contre.

Qui s'abstient ? 4 abstentions. Adoptée à la majorité.

M. LE MAIRE.- Merci Madame ROCH, première Adjointe, mais je vous laisse toujours la parole.

7. Lancement de l'opération 60005009 "Numérisation des actes d'Etat Civil 2021-2026" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 00008

Mme ROCH.- Un petit rappel du contexte.

Par délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Numérisation des actes d'État civil », ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aménagements Administration générale 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00008.

En matière d'état civil, les mairies d'arrondissement sont garantes de la tenue et de la conservation des registres d'état civil. Les mairies d'arrondissement gardent en leur sein, les registres de naissance de moins de 100 ans et de mariage de moins de 75 ans. Très fortement manipulés (photocopies, apposition de mentions), ces registres se dégradent de jour en jour. Cependant, il est de la responsabilité de la Ville de Lyon d'assurer la pérennité de ces informations, hautement confidentielles. La Ville de Lyon a donc souhaité procéder à la numérisation d'environ 1 400 000 actes détenus dans les registres afin d'une part, d'assurer la conservation des informations, d'autre part, de permettre par l'insertion des images obtenues dans le logiciel métier, une délivrance et une gestion plus aisée et enfin de se mettre en conformité avec la mise en place du dispositif COMEDec (Communication Electronique des Données de l'État civil).

Chronologie des opérations de numérisation des actes d'état civil à la Ville de Lyon. Le service des mairies d'arrondissement a initié ce projet de numérisation des registres d'état civil détenus dans les 9 mairies d'arrondissement. - Entre 2016 et 2017, un premier marché a permis le lancement de la numérisation des actes de naissance des décennies 1980 et 1990.

Après un appel à candidatures infructueux en 2018, un marché à procédure adaptée, a permis en 2019 la numérisation des registres naissance de la décennie 1970. Ville de Lyon – Conseil municipal du 27/05/2021 – Projet de délibération n° 2257.

Depuis 2020, faisant suite à un nouvel appel à candidatures, un marché de quatre ans a été établi avec la même société, lequel a déjà permis, entre juillet 2020 et mars 2021, la numérisation des registres naissances de la décennie 1960.

Le service des mairies d'arrondissement souhaite poursuivre les opérations de numérisation des registres d'état civil et les achever au terme du marché en cours, en 2023. Il reste à réaliser la numérisation des registres naissances des décennies 1950, 1940 et 1930 ainsi que les registres mariages des années 1950 à 1999.

Le coût financier de ce reste à effectuer est estimé à 300 000 €. C'est pourquoi il est proposé une programmation pluriannuelle correspondant à ce montant, selon la ventilation ci-dessous :

- En 2021, numérisation des registres d'état civil des naissances des années 1950 de l'ensemble des mairies d'arrondissement (montant estimé de 75 000 €), décennie qui représente environ 136 000 actes.

- En 2022, numérisation des registres état civil naissance des années 1940 (estimation de 75 000 €) pour environ 126 000 actes.

- En 2023, numérisation des registres état civil naissance des années 1930 pour une volumétrie de 102 000 actes ainsi que la numérisation des 146 000 actes des registres mariage des années 1950 à 1999 pour cette dernière année de marché (estimation de 150 000 €).

Le montant de cette opération estimé à 300 000 € sera financé par affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1 « Aménagements Administration générale 2021-

2026 », programme n° 00008.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

- Le lancement de l'opération n°60005009 « Numérisation des actes d'État civil 2021-2026 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00008.

- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00008, AP n° 2021-1, opération n°60005009, et imputées aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 026, selon la décomposition de l'échéancier Ville de Lyon – Conseil municipal du 27/05/2021 – Projet de délibération n° 2257 - Page 3 prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir : 2021 : 75 000 €, 2022 : 75 000 € et 2023 : 150 000 €.

- M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des crédits.

Y a-t-il des questions ?

M. LE MAIRE.- Madame BACHA HIMEUR.

Mme BACHA HIMEUR.- Merci Madame la première Adjointe, merci Monsieur le Maire. Bien entendu notre groupe va voter favorablement ce rapport.

Je voulais juste profiter de ce rapport pour saluer le travail de nos agents en mairie du 8^{ème}, sur le plateau et également ceux qui ne sont pas sur le plateau. Il faut savoir que la Mairie du 8^e, en termes d'enregistrement des naissances, des actes civils, des mariages est une des mairies où les actes sont les plus nombreux. Et je profite juste de cette délibération pour saluer le travail de nos agents, les remercier, notamment sur cette période un peu compliquée où il a fallu s'adapter entre télétravail, entre travail à distance, entre toute la pression des usagers qui appellent et qui sont un peu agacés

quand ça ne répond pas du fait qu'il y ait un peu une organisation un peu difficile. C'était juste un petit mot pour les saluer. Je pense que tous et toutes autour de ce conseil d'arrondissement me rejoindront pour pouvoir les saluer sur leur travail au quotidien.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci et je vous rejoins effectivement. Je m'associe pleinement à ces remerciements. Il faut savoir que 62 000 habitants franchissent chaque année la porte de la mairie, donc c'est un vrai service de proximité –je vous ai vu Monsieur COHADE– et qu'il n'y a plus d'attente au téléphone puisque nous sommes passés à Lyon en direct depuis le début du mois de mars. Le taux de satisfaction a du progresser. Monsieur COHADE, c'est à vous.

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, bien entendu je m'associe aux remerciements des agents de la Mairie du 8^e qui font un travail extraordinaire à la fois sur le plateau, mais pas que, comme l'avait bien rappelé notre collègue Samira BACHA HIMEUR, mais simplement au vu de votre sensibilité, j'aurais bien aimé trouver à côté du coup financier le bilan carbone de cette numérisation. C'était juste là ma question. Merci.

M. LE MAIRE.- C'est une très bonne question. Vous savez que nous sommes en phase de conception d'un tableau de bord de la transition écologique au niveau de la ville, ce qui nous permettra bientôt de pouvoir mesurer l'impact des actions que nous mettrons en œuvre sur le mandat. Et du coup je rejoins votre remarque, parce qu'effectivement la numérisation a forcément un impact.

Pas d'autres questions ? (*Non*). Je mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité, merci.

Je passe la parole à M. ODIARD.

8. ZAC Mermoz Sud – Relocalisation provisoire du groupe scolaire Pasteur à l'école Olympe de Gougès - 209 avenue Général Frère – 69008 Lyon – opération n° 08009529 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aménagements scolaires 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00006.

La restructuration du quartier Mermoz Sud, situé dans le 8^e arrondissement, implique la démolition-reconstruction du groupe scolaire Pasteur, qui regroupe actuellement une école maternelle et une école élémentaire pour un total de 22 classes.

Durant ces travaux, il est prévu d'accueillir les classes du groupe scolaire Pasteur sur le site de l'école maternelle Olympe de Gougues, implantée à proximité et située au 209 avenue Général Frère.

L'opération concerne le transfert de 5 classes maternelles et de 14 classes élémentaires, ainsi que le restaurant scolaire et autres locaux nécessaires au bon fonctionnement des écoles. L'école maternelle Olympe de Gougues comporte à ce jour 4 classes maternelles, un réfectoire et un gymnase.

Le site accueille par ailleurs l'association EbulliSciences, destinée à la culture scientifique et technique des enfants lyonnais. L'école de musique Guy Candeloro occupe également un niveau du bâtiment. Ces deux associations quitteront les lieux pour permettre l'accueil des élèves du groupe scolaire Pasteur. Nous sommes en train de travailler avec la direction de l'éducation à leur relocalisation provisoire afin de leur permettre de poursuivre leur activité dans notre arrondissement pour l'école de musique Guy Candeloro et dans l'ensemble de la ville pour l'association EbulliSciences qui a un rayonnement plus large, tout cela en les aidant à trouver des locaux adaptés à leurs besoins.

Dans le cadre de cette opération, sont programmés :

- Des travaux d'adaptation dans le bâtiment de l'école Olympe de Gougues pour reloger essentiellement les classes élémentaires du groupe scolaire Pasteur avec création de sanitaires supplémentaires, recloisonnement partiel pour les classes

dédoublées et aménagement de salles d'activités (informatique, lecture, salle d'évolution). Compte tenu du caractère temporaire de ces travaux, la mise aux normes accessibilité et la rénovation thermique du bâtiment ne seront pas traitées.

- Le déplacement du restaurant scolaire modulaire de Pasteur qui regroupera l'ensemble des restaurants maternelle et élémentaire.

- L'installation d'un bâtiment modulaire en location pour accueillir les classes maternelles du groupe scolaire Pasteur. Ces modules seront loués par la Direction de l'éducation pour toute la durée de démolition-reconstruction du groupe scolaire Pasteur.

- Des ouvrages d'infrastructures nécessaires pour installer les 2 bâtiments modulaires : fondations, alimentations en eau et électricité et évacuations des eaux usées, clôtures...

La rentrée scolaire de septembre 2022 se déroulera dans ces nouveaux locaux provisoires. Pour mener ces opérations, nous avons l'intention de mettre en place des chantiers jeunes qui permettront aux habitants du quartier de s'impliquer dans ce projet et valoriser leur travail auprès de l'ensemble de la communauté éducative. Nous allons d'ailleurs recourir à ces chantiers cette année pour des travaux de rafraîchissement pour diverses écoles de l'arrondissement. Je viens d'ailleurs d'adresser un courrier à l'ensemble des directions d'école pour recenser leurs besoins pour ces petites opérations nécessaires qui viendront en complément des travaux annuels habituels.

Pour en revenir à cette opération d'aménagement de l'école Pasteur dans l'école Olympe de Gouges, au stade des études préalables, le montant de cette opération est estimé à 2 350 000 €, dont 50 000 € pour le mobilier. Et cela s'opérera selon la répartition suivante : 500 000 € en 2022, 1 650 000 € en 2023 et 150 000 € en 2024.

Je vous remercie d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur ODIARD. Y a-t-il des questions ?
Monsieur LÉVY.

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, en effet la rénovation de l'école Pasteur est plutôt une bonne nouvelle pour les enfants et pour le sens que l'on souhaite donner à l'éducation sur le quartier notamment de Mermoz.

Cela dit, trois points attirent quand même très fortement notre attention.

Tout d'abord le montant particulièrement élevé du coût de ces travaux temporaires qui vont être effectués au sein de l'école Olympe de Gouges puisque comme cela a été rappelé, il y aura la délocalisation des restaurants scolaires, des travaux complémentaires, de salles d'évolution, des travaux complémentaires de restaurants scolaires, des préfabriqués qui seront mis en place, mais qui finalement seront démolis deux ou trois ans plus tard. Donc, nous nous interrogeons quand même particulièrement sur cette dépense extrêmement importante pour des travaux qui, au bout du compte, partiront en fumée trois ans plus tard. On aurait préféré une autre solution qui aurait consisté à investir cet argent dans des dépenses beaucoup plus pérennes.

Ensuite, se pose un certain nombre de questions, mais je pense que vous n'aurez pas forcément la réponse ce soir, mais il faudra bien évidemment l'aborder, c'est la question de la direction des écoles et la question de l'organisation à l'intérieur du groupe scolaire, puisque finalement on ne fusionne pas deux écoles. A un moment donné, ce sont des enfants de Pasteur qui vont sur Olympe de Gouges et si j'ai bien compris votre PPI, après ce seront ceux de Olympe de Gouges qui iront sur Pasteur, puisque vous allez démolir ce que vous avez construit auparavant.

Donc, ce sont des points qui nécessitent une vigilance particulière tout comme le projet pédagogique, tout comme la gestion d'un groupe scolaire qui va être particulièrement important pendant quatre ans. Et puis, sur des projets comme ceux sur lesquels nous avons délibéré il y a quelque temps, notamment la question des petits-déjeuners le matin au sein de l'école Olympe de Gouges, qui, je l'espère, demain seront élargis du coup à ceux des enfants de l'école Pasteur lorsqu'ils seront sur le site de l'école Pasteur non pas à la rentrée prochaine, mais à celle d'après.

L'autre point qui nous interpelle aussi beaucoup –vous avez parlé en effet de l'école de musique– c'est aussi le départ d'EbulliSciences du 8^e arrondissement, certes pour une période temporaire me dit-on, mais on sait très bien que ce n'est pas uniquement pour deux ans ou trois ans puisqu'ensuite il faudra faire la délocalisation dans l'autre sens, donc c'est plutôt une affaire de cinq à six ans au minimum. Là, à nouveau on a un écart entre l'expression que vous avez pu avoir en arrondissement en nous exprimant le fait que la culture scientifique et technique était particulièrement importante et le départ

d'EbulliSciences, nous dit-on de manière temporaire, de l'arrondissement. On voit bien là aussi un des premiers effets de votre PPI, puisque le fait de refuser finalement la création d'une structure d'éducation populaire sur le quartier ne libère pas les locaux au sein du centre social Mermoz, qui auraient pu servir justement pour la constitution d'un pôle d'éducation populaire. En tout cas, c'était dans nos propositions de maintenir les bâtiments du centre social pour en faire un lieu d'acquisition et de savoir et à l'intention des familles notamment du quartier.

Voilà ce que nous souhaitons vous rappeler aujourd'hui à travers cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur MOURIER.

M. MOURIER.- Monsieur le Maire, chers collègues, habitantes et habitants du 8^e, aujourd'hui nous reconstruisons une école. Voilà un signal fort que notre majorité envoie. Nous investissons dans le futur, dans l'émancipation citoyenne. La démolition/reconstruction du groupe scolaire Pasteur s'inscrit dans un cadre plus large, ce que Patrick ODIARD a rappelé, celle de la rénovation du quartier Mermoz Sud. Ce chantier inclura de nombreux jeunes et s'inscrira dans un projet plus large de travail dans le quartier. À titre personnel, je dois vous confier que je m'en réjouis parce que j'ai eu l'occasion de fréquenter les locaux de cette école à de nombreuses reprises puisqu'elle abrite un centre de vote auquel je participe. C'est dire si les écoles ont ce rôle central et si particulier dans notre vie démocratique, politique et sociale. L'école, c'est le premier service public de proximité. C'est là où on permet l'émancipation des enfants et nous nous devons d'assurer les conditions matérielles de leur développement. C'est ce qui a été fait avec la construction de l'école place Julien Duret décidée sous l'ancienne majorité, par exemple. Lors de notre visite, on a pu constater que les locaux avaient été pensés dans le respect des règles de la transition écologique et que la hausse de la démographie avait été anticipée. Ça tranche avec les modulaires. C'est le processus de planification au service des enjeux de l'avenir.

L'école, c'est le premier service public de proximité et c'est la première fois que l'on rencontre l'autre, que l'on grandit, que l'on apprend que l'on rate, que l'on recommence, que l'on s'exerce, que l'on réussit, bref que l'on vit. C'est un lieu ouvert qui accepte tout le monde sans distinction aucune. Et, nous connaissons le travail réalisé par

les enseignantes et des enseignants, les ATSEM, mais également les AESH. Et c'est un travail sans relâche que tous ces personnels effectuent au service de l'avenir.

Mais encore faudrait-il leur donner des moyens pour que leur mission soit pleinement réussie. Les AESH sont des personnels qui sont dans une situation extrêmement précaire. Il n'est pas rare qu'il ou elle soit payé(e) 750 € par mois à temps partiel forcé pour accompagner des élèves en situation de handicap. Les pôles inclusifs d'accompagnement localisé ou PIAL sont la énième invention d'une macronie en déshérence pour accompagner la destruction du modèle éducatif français. La recette est la même partout, mutualiser pour cacher une baisse de moyens. Certains professionnels du handicap travaillent donc dans trois ou quatre écoles pour un salaire indigne.

Cette stratégie de mutualisation, de contractualisation, nous la voyons également dans les collèges. On ne la voit plus dans les lycées depuis la réforme de la ministre Belkacem, qu'ils ont fait sortir du dispositif d'éducation prioritaire. Comme si les écoles et les collèges étaient prioritaires, mais les inégalités s'arrêtent à la classe de troisième. Cette stratégie de mutualisation des moyens cache donc une destruction du système de l'éducation prioritaire qui accorde plus à ceux qui ont moins. Et, collègues, entendez cela : accorder plus à ceux qui ont moins, c'est la traduction concrète de notre devise républicaine d'égalité.

Toutes ces mesures cachent un affaiblissement de la politique nationale puisque tout est renvoyé au local dans le jeu d'acronymes de plus en plus obscur : je vous ai parlé de « PIAL », on peut vous parler des « CLA », des contrats locaux d'accompagnement, des « TER » qui n'ont rien à voir avec les trains sur les territoires éducatifs ruraux et j'en passe.

Ce à quoi nous assistons c'est bien la fin d'une politique nationale au profit de politiques locales sans moyens supplémentaires. C'est une rupture d'égalité qui provoque de fait la concurrence entre les établissements. Et cette concurrence n'a pas lieu d'être, car elle entame notre valeur républicaine d'égalité.

Monsieur le Maire, très chers collègues, le groupe « Lyon en commun » réaffirme ici et maintenant son attachement à l'école publique républicaine. Nous soutenons cette délibération et toutes celles qui viseront à améliorer les conditions

matérielles d'enseignement des élèves de notre arrondissement.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur MOURIER. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ? Monsieur COHADE. Monsieur ODIARD, je vous donnerai la parole pour répondre après.

M. COHADE.- Monsieur le Maire et chers collègues, je remercie le professeur Mourier pour son intervention, mais je pense que l'on doit faire preuve aussi d'un peu d'humilité dans nos fonctions d'élu quand on fait des prises de parole et pas faire trop de tribune politique au sein de notre assemblée.

Je reviens sur le sujet qui nous intéresse. Simplement, le commissariat du 8^e va déménager dans quelques mois libérant ainsi un espace non négligeable en bas de la mairie d'arrondissement. Pourquoi ne pas avoir envisagé de déplacer la mission entrée est dans ces bâtiments ainsi libérés et profiter de l'espace des actuelles missions pour localiser EbuliScience, ce qui à mon avis aurait eu des coûts pas négligeables, mais quand même relativement faibles au regard de l'intérêt de l'association EbuliSciences qui permet son maintien sur le territoire de Mermoz où ils font un travail extraordinaire.

Voilà ma petite réflexion, si ce n'est trop tard pour l'amener auprès des services... Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur COHADE. Je vais juste vous répondre sur ce point-là et je repasserai la parole à Patrick ODIARD sur les autres questions.

Effectivement le commissariat du 8^e arrondissement est appelé à déménager au sein du Centre Berliet à une date qui n'est à ce jour pas totalement déterminée, en tous les cas qui ne peut coïncider avec la relocalisation d'EbuliSciences de ce que je sais à date. L'état du commissariat que vous devez connaître tout comme moi du 8^e arrondissement est aussi désastreux que franchement je n'oserais pas y loger une quelconque activité sans des travaux d'ampleur. C'est pour ça que l'on a prévu une ligne budgétaire d'un million d'euros de reconfiguration des locaux de ce commissariat pour y accueillir la brigade non motorisée de la police municipale. Donc, c'est une bonne nouvelle parce qu'on ne perd pas notre commissariat de police même s'il se délocalise dans l'arrondissement, mais on accueille de la police municipale en plus. Mais ça aurait

pu être une idée, pourquoi pas, si tout cela avait pu coïncider dans un timing cohérent avec la nécessité de reloger EbulliSciences.

Monsieur ODIARD, je vous laisse compléter sur les autres sujets.

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, chers collègues, je suis surpris d'apprendre qu'EbulliSciences va quitter le 8^e, moi-même je ne le sais pas. J'ai discuté avec des personnes de la Direction de l'éducation qui sont chargées d'étudier tout ça, qui m'ont exprimé des sujets divers qui concernent cette association. Il y a différents points.

Il y a une question matérielle qui concerne l'entreposage du matériel qu'ils vont utiliser, qui nécessite donc un accès en rez-de-chaussée, accessible en camionnette, etc. Donc, cet entreposage peut se faire n'importe où parce que ça n'a pas d'incidence sur l'action elle-même, là on est sûr du stockage.

Ensuite, il y a les interventions de l'association qui se font auprès des enfants et des écoles et ces interventions peuvent se dérouler selon différentes modalités, dans différents lieux, à partir du moment où l'on peut y acheminer du matériel. J'ai bien insisté pour que ses interventions puissent continuer à se dérouler en lien avec les écoles du 8^e arrondissement qui sont particulièrement attachées à ce projet. Que ça se déroule sur le site actuel d'EbulliSciences ou un petit peu plus loin, ça n'aura pas une grande incidence, l'essentiel c'est le public accueilli et le travail qui est fait avec les écoles. Toutes les écoles ne sont pas le quartier de Mermoz, si c'est une école qui se trouve dans le quartier du Grand-Trou/Moulin à Vent, aller sur Mermoz n'est pas forcément plus simple que de se rendre sur un autre lieu de la ville. Donc, voilà pour ce point sur EbulliSciences.

Concernant les préfabriqués qui ont été évoqués, ce sont des préfabriqués qui seront loués et qui seront rendus ensuite. Donc, ils ne vont pas être démolis, il n'y a pas de gaspillage de matériel de cette façon-là, ça peut être réutilisable bien sûr.

Ensuite pour ce qui est des travaux sur l'école Olympe de Gouges, il s'agit de prévoir une éventuelle utilisation des locaux qui sont en bon état. On n'a pas encore arbitré sur la façon dont la suite va s'opérer. Mais, disons que les travaux qui vont être faits pour accueillir l'école Pasteur sont compatibles avec une éventuelle réutilisation des locaux d'Olympe de Gouges dans le cadre d'une reconstruction/agrandissement en se

servant du bâti existant pour le futur projet. Donc, les choses ne sont pas arrêtées, mais elles sont faites dans cette optique qui permet ce choix éventuel si jamais c'est celui-ci qui sera fait dans les années à venir. Il n'y a donc pas spécialement de gaspillage d'argent public pour accueillir ces enfants.

Enfin, pour répondre au collègue Pierre MOURIER sur la question des AESH effectivement c'est un point qui nous mobilise énormément actuellement. L'ensemble des adjoints à l'éducation de la majorité se sont mobilisés sur ces questions puisque nous sommes interpellés régulièrement sur le manque d'AESH pour les élèves reconnus par la MDMPH au titre du handicap. Nous avons donc interpellé les différentes autorités, que ce soit aussi bien au niveau du ministère, des députés, des sénateurs et bien sûr l'inspecteur d'académie –on attend que le nouvel inspecteur d'académie qui vient d'être nommé se positionne là-dessus. Nous suivons des familles qui sont dans des difficultés très importantes. Je pense que vous avez suivi ce dont la presse locale s'est fait l'écho récemment sur cette petite fille qui a eu un parcours hospitalier et qui est lourdement handicapée et qui ne peut pas être accueillie à l'école Pasteur justement parce que c'est de celle-là dont il s'agit, en raison de l'absence d'AESH par un manque d'anticipation parce que les recrutements se font au compte-gouttes et puis parce que, comme l'a expliqué le collègue Pierre MOURIER, la situation de ces personnes dans le milieu du travail, aussi bien avec l'organisation induite par les PIAL qu'au niveau de la rémunération, fait qu'il est difficile de recruter ces personnes quand on se décide enfin le faire.

Nous sommes donc dans des situations très tendues et nous devons accompagner des familles qui se trouvent parfois dans des difficultés assez grandes. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur ODIARD je vous propose de mettre au vote cette délibération.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Adoptée à l'unanimité.

Nous avons encore un grand nombre de délibérations à examiner, je vous remercie d'essayer d'être concis à la fois dans leur présentation et dans les prises de

parole si l'on veut terminer dans des horaires pas trop tardifs. Monsieur ODIARD, c'est à nouveau à vous.

9. Programmation financière 2021 au titre du Projet éducatif de territoire - PEDT de Lyon (volet extra-scolaire) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 277 813 €

M. ODIARD.- Je serai plus rapide pour cette délibération habituelle.

Il s'agit bien sûr du projet éducatif de territoire qui va concerner aujourd'hui des temps de loisirs qui se passent en dehors de l'école. Ces opérations dont il est question aujourd'hui se passent dans le cadre de la convention territoriale de Lyon, du contrat de ville 2015-2022 dans son volet éducation.

Cela concerne donc des enfants et des adolescents de 3 à 16 ans et leurs parents avec une attention particulière aux enfants à besoins particuliers, c'est le cas de le dire. Il s'agit pour ce PEDT d'une année de transition qui va garantir une certaine continuité pour le soutien des actions encore impactées par la crise sanitaire et bien sûr, il y aura ensuite une démarche de bilan partagé avec l'ensemble des partenaires pour engager les actions qui se dérouleront sur les années suivantes.

Pour le 8^e, nous sommes concernés par cinq actions :

- Le ticket sport culture porté par le centre social Laennec qui fournit un outil d'accompagnement éducatif et social pour les familles à bas revenus pour une prise en charge partielle du coup d'activités sportives et culturelles. On vise un public de 120 jeunes de 6 à 16 ans pour un montant de 13 500 €.

- Une action pour mobiliser les habitants des quartiers sud des États-Unis et Langlet-Santy à partir des temps parents/enfant ; c'est porté par l'ACEP, l'Association nationale des Collectifs Enfants Parents Professionnels. Il s'agit d'animations parents/enfants hebdomadaires avec un bus Ballad'ou au sud des États-Unis et à Langlet-Santy pour un montant de 24 000 €.

- Au pied des immeubles du 8e avec l'association Art et Développement Rhône-Alpes que l'on a rencontrée récemment à la mairie qui fait un travail formidable. Il y a des ateliers hebdomadaires d'arts plastiques dans l'espace public, des expositions,

des sorties culturelles familiales avec des accueils d'artistes invités, des ateliers lecture en partenariat avec la médiathèque du Bachut, le tout pour un montant de 9 700 €.

- Éducation citoyenne par le sport Lyon 8^e États-Unis/Langlet-Santy/Moulin à Vent par l'Association ABC, Action Basket Citoyen qui concerne les enfants du CE2 au CM2 et aussi pendant le temps périscolaire, extrascolaire, mercredi, vacances scolaires, etc. Ça concerne les quartiers États-Unis/Langlet-Santy/Mermoz et Moulin-à-Vent. On vise un public important de jeunes de 8 à 15 ans pour un montant de 6 000 €.

- Enfin, le Comité Rhône Handisport Métropole de Lyon pour une activité le mercredi après-midi pour des enfants de 4 à 18 ans et des séjours jeunes, des activités de plein air en été et hiver pour un montant de 5 000 €.

Pour le 8^e arrondissement, ces actions s'élèvent à un montant de 58 200 € et celui pour toute la ville s'élève à 27 813 €.

Je vous invite à adopter ces délibérations et notamment les subventions de fonctionnement qui sont allouées aux associations concernées. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur ODIARD.

Je corrige juste ce n'est pas 27 813 €, mais 277 813 € à quelque chose près !.... Y a-t-il des remarques ? (*Non*). Je mets au vote.

Qui est content ? Personne qui s'abstient ? Personne

Adoptée à l'unanimité merci. Monsieur ODIARD c'est toujours à vous pour l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances.

10. Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2021 pour un montant total de 40 800 €

M. ODIARD.- Il s'agit de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, qui s'inscrit dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et toujours dans cette fameuse convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise.

Ce dispositif propose des activités socio-éducatives pour des jeunes âgés de 11 à 16 ans en situation de rupture ou d'échec scolaire, en difficulté d'insertion sociale ou susceptibles d'entrer dans des comportements incivils. On a eu une grosse démarche de prévention et on en a bien besoin.

L'objectif, c'est de les inscrire dans une démarche de projet, d'encourager leurs initiatives et de favoriser leur engagement. Ce dispositif vient en complément de la programmation de « chantiers jeunes » dont je parlais tout à l'heure pour les des petits travaux de rénovations dans les écoles.

L'État a confié la gestion du dispositif Ville Vie Vacances à la ville de Lyon en contrepartie d'une subvention de 54 000 € en 2021 qui vont permettre de réaliser les actions suivantes, cinq actions là aussi :

- Pour le centre social Mermoz, une animation de proximité, une présence sociale des jeunes de 11 à 17 ans avec des prestataires sportifs, culturels, artistiques pour du rugby, du graphe, du parcours... Il y a deux animateurs qui se portent à la rencontre des jeunes. C'est donc pour des jeunes éloignés des activités de centre social, on veut les raccrocher. C'est pour un montant de 2 500 €.

- Action Basket Citoyen à nouveau ; ce sont 10 stages d'une semaine dont 7 se dérouleront sur le 8^e et 3 à l'extérieur dans la Loire. On va viser des jeunes des quartiers « politique de la ville » du 7^e et du 8^e arrondissement. Le travail collectif sur le respect des règles et sur la maîtrise de soi pour un montant de 6 000 €.

- La MJC Monplaisir qui a une action Vacances, des animations des séjours de loisirs pour des jeunes du quartier de Monplaisir, Moulin-à-Vent, Grand-Trou et Petite Guille pour construire un projet collectif, pour un montant de 3 000 €.

- Et enfin la Sauvegarde 69 pour des actions collectives spécifiques et partenariales dans le 8^e. Il s'agit de parcours sportifs et culturels à la journée sous forme de mini-camps pour des jeunes de 12 à 18 ans, pour un montant de 1 000 €.

Le total pour le 8^e arrondissement est de 40 800 €. Donc le total pour le huitième arrondissement est de 40 800 €.

Je vous propose d'adopter ces subventions allouées aux associations concernées. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur ODIARD. Y a-t-il des commentaires, des prises de parole ? (*Non*). Je vous remercie. Je mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne

Adoptée à l'unanimité merci.

Je passe la parole à Fanny Del pour une délibération concernant l'inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au conseil d'arrondissement du 8^e arrondissement. Madame DEL, vous avez la parole.

Mme DEL.- Merci Monsieur le Maire. Cette délibération porte sur les équipements de proximité dont la gestion a été transférée au conseil du 8^e arrondissement. Au sein des documents qui ont été partagés en amont de ce conseil à toutes les conseillères et tous les conseillers d'arrondissement, je vous présente le contexte dans lequel nous nous inscrivons, le cadre juridique du transfert ainsi que la méthode utilisée par le nouvel exécutif pour la gestion des équipements de proximité.

Je ne vais pas revenir en détail sur tous les éléments, toutefois je souhaite souligner que ce que nous défendons au niveau de l'arrondissement et de la mairie centrale, c'est la transparence dans la gestion et la mise à disposition des équipements. C'est aussi de faire en sorte que celles et ceux au plus proche des problématiques de terrain puissent s'exprimer et être entendus.

Cette manière d'envisager la politique locale se retranscrit dans tous les aspects de la vie municipale depuis le début de ce mandat. Par exemple, la création de la conférence des maires d'arrondissement –CMA– dès le mois de septembre 2020 a permis de créer un espace de dialogue régulier entre arrondissements pour développer une vision commune de la proximité et échanger sur le quotidien de l'action municipale telle qu'elle se déploie sur le territoire des arrondissements.

Parmi les préoccupations des mairies d'arrondissement, la gestion des équipements de proximité figure en bonne place et cela est naturel, les équipements de proximité revêtent une importance toute particulière pour les associations et les habitants et habitantes de l'arrondissement en général. Sans eux le dynamisme du 8^e ne pourrait pas s'exprimer pleinement.

Soutenir et développer la vie associative, c'est soutenir le vivre ensemble.

Aussi, il est apparu essentiel d'étudier le transfert des salles susceptibles d'être mises à disposition d'associations locales et de résoudre les difficultés ou incohérences majeures remontées par les mairies d'arrondissement dans la gestion des équipements. Cette démarche a par exemple permis de régulariser le plein transfert de Maryse Bastié à l'arrondissement. Un certain nombre de critères permettront d'arbitrer les transferts de gestion possibles et souhaitables et sont détaillés dans la délibération que vous avez en main.

Afin de pouvoir disposer d'une base fiabilisée qui facilitera la gestion quotidienne des équipements par les services compétents, je vous propose donc, mesdames et messieurs, d'adopter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des commentaires ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY.- Juste quelques mots et du coup mon intervention sera commune sur les trois délibérations de Madame DEL. Simplement, j'aimerais vous faire part de notre surprise à la lecture du Progrès d'aujourd'hui puisque vous avez rencontré, avec le Maire Lyon hier lundi après-midi, un commerçant ou, je crois, plusieurs notamment du marché des États, d'ailleurs avec un journaliste du Progrès, c'était donc très spontané comme rencontre et du coup dans les propositions que vous avez émises concernant l'animation de la place du 8 mai 45, vous avez évoqué la présence soit dans le journal soit sur les réseaux sociaux, je ne m'en souviens plus, de clubs sportifs ou d'associations qui pourraient être présentes. Nous avons été assez surpris sur la manière dont vous avez pu évoquer la présence des associations. Pour moi, une association n'est pas là pour se substituer soit à la force publique soit simplement être là pour combler des carences municipales. Une association peut être là pour accompagner, pour être soutenue, mais en tout cas il y a un cadre qui n'a pas été précisé ni développé et je pense que ce sera quand même assez difficile de le mettre en œuvre. Je voulais savoir en tout cas si par exemple l'office des sports avait été consulté sur cette proposition notamment sur le volet sportif. Je n'en ai pas le sentiment.

Lors des différentes rencontres que nous avons pu avoir aussi bien sur le CICA –ce que vous appelez un CICA, mais qui n'en est pas un– et de la commission mixte paritaire, vous avez évoqué notamment le fait que des demandes relatives au projet associatif et puis même dans certains cas concernant le projet sportif des clubs sportifs

ça avait dû être envoyé en mairie d'arrondissement. Nous avons été également assez surpris parce que nous sommes profondément attachés à la liberté associative et à l'indépendance associative et pour nous une association qui demande un créneau horaire, c'est pour la mise en œuvre de son projet associatif. Nous, collectivité, on n'a pas à s'immiscer dans le fonctionnement de l'association ni dans son projet associatif. Cela nous semble particulièrement important de le rappeler. À travers la commission mixte paritaire, si nous sommes là à titre de suppléants, j'insiste bien, pour autant c'est même votre politique qui doit être développée auprès des associations. On ne peut pas dire que les créneaux horaires, comme nous avons pu avoir certains échos, sont mis en place par une association composée de la majorité et de l'opposition. Nous sommes suppléants, c'est votre majorité qui met en place les créneaux horaires et c'est vous qui devez donc en assumer ces décisions.

En ce qui concerne le CICA, même si je reconnais qu'il y a un côté assez intéressant dans une sorte de conseil de la vie associative et d'avoir un lieu d'échanges et de débats sur la vie associative. Pour autant on ne peut pas appeler ceci un CICA puisque normalement le CICA précède le conseil d'arrondissement et il doit relever de questions relatives au quotidien de l'arrondissement.

Je ne vais pas être plus long pour faire plaisir à Monsieur BECART notamment, mais je tiens à vous rappeler ce principe important pour nous qui est celui de la liberté et de l'indépendance associative.

Je vous remercie Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LÉVY. On reviendra après sur des réponses. Il n'y a pas forcément de lien entre tout ce que vous dites et la délibération notamment sur le marché des États-Unis, mais je ferai volontiers un point sur ce que l'on a pu dire à la presse sur le marché des États-Unis en fin de conseil, si vous le voulez bien, pour rester sur le thème de la délibération.

Madame DEL je vous repasserai la parole après les interventions si vous souhaitez préciser des choses. Monsieur MOURIER.

M. MOURIER.- Je vais faire comme Monsieur LÉVY et parler sur l'ensemble des délibérations, si vous le voulez bien.

Monsieur le Maire, très chers collègues, habitantes et habitants du 8^e, le Groupe Lyon en commun se félicite que la loi soit enfin appliquée à Lyon. Parce que ça fait de nombreuses années que notre famille politique par la voix de Nathalie Perrin Gilbert dans le 1^{er} arrondissement et au conseil municipal de nos élus insoumis citoyens réclament l'application intégrale de la loi Paris-Marseille-Lyon. Cette loi de 1982 fixe des dispositions quant à l'organisation politique et technique de ces trois villes. Cette situation politique unique pour Paris-Marseille et Lyon exige des dispositions légales précises pour encadrer les pouvoirs de chacun, notamment en matière d'équipement et c'est ce qui nous importe. La loi PML instaure une commission mixte au sein de la mairie centrale qui décide des transferts ainsi que des commissions mixtes paritaires réunies en arrondissement qui elles doivent débattre des modalités de gestion des équipements transférés. La décision en mairie centrale, la gestion en arrondissement, voilà une logique qui paraît simple qui fonctionne à Paris, par exemple, depuis de nombreuses années, et pourtant c'est l'ancien maire du 2^e arrondissement, Denis Broliquier, qui déclara avant les dernières élections municipales que la commission mixte qui doit se tenir tous les ans ne s'est pas réunie en 16 ans de mandat pour débattre des transferts. Donc, la loi sous la précédente majorité n'était simplement pas appliquée. Il est inacceptable que l'organisation administrative de la troisième plus grande ville de France dépende du bon vouloir de certains. Ça crée, de fait, des disparités inacceptables en démocratie.

Le groupe Lyon en Commun se félicite de l'application de la loi et donc de la création d'une commission mixte paritaire dans le 8^e et du transfert d'équipements à l'arrondissement.

Les équipements transférés dans notre arrondissement sont donc deux locaux associatifs, les nouveaux, mais il nous faut aller plus loin. Nous appelons la majorité à transférer les équipements sportifs, le parfait exemple d'équipements locaux. D'autre part, l'article 25 11-29 du CGCT, donc le code général des Collectivités territoriales offre aussi la possibilité d'animer une caisse des écoles par arrondissement comme à Paris par exemple, ça se fait dans le 20^e. Les parents d'élèves des différentes écoles pourront donc rassembler des fonds pour créer des projets communs avec les enseignants et les élèves. Des pistes de réflexion sont nombreuses pour faire souffler le vent du changement sur notre arrondissement.

Nous avons fait de la démocratie locale et de la place des arrondissements des axes forts de notre politique. La tenue régulière de la conférence des maires d'arrondissement, l'élaboration collégiale du plan de mandat avec les arrondissements ont marqué un véritable tournant dans la gouvernance de la collectivité, ce que rappelait Mme DEL en légitimant l'arrondissement comme échelon de proximité. L'arrondissement est la réelle commune.

Alors, Monsieur le maire, très chers collègues, le Groupe Lyon en Commun votera pour cette délibération, ainsi que celle qui l'accompagne et soutiendra toute initiative qui favorise l'arrondissement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur MOURIER. Monsieur SY.

M. SY.- Merci Monsieur le Maire, de me permettre une deuxième fois d'intervenir, cette fois-ci sur des équipements de proximité. À travers eux, ce n'est pas seulement la question du service public qui se pose, mais également la place des arrondissements et la garantie d'une démocratie locale de proximité, au plus près des habitants et des habitantes de Lyon. Le transfert de la gestion des équipements de proximité aux arrondissements est la condition nécessaire pour mettre nos mairies d'arrondissement au cœur de la vie des Lyonnaises et des Lyonnais et au cœur de la cité. En effet, l'enjeu de ces mesures de transfert repose sur la volonté de rendre leur place aux mairies d'arrondissement et à leur permettre d'exercer les compétences qui leur sont dévolues, avant tout par le cadre législatif.

Le transfert d'équipements de proximité ne pourra bien entendu se faire sans l'accompagnement et le soutien de la mairie et de l'administration centrale. Nous le savons, les mairies d'arrondissement sont la porte d'entrée vers l'ensemble des services de la ville. Chaque année, ce sont des milliers de Lyonnaises et de Lyonnais qui poussent la porte de leur mairie d'arrondissement pour effectuer leurs tâches, leurs démarches quotidiennes, demandent un accompagnement tout simplement pour effectuer leurs démarches ou tout simplement pour un renseignement. Le fait est que les mairies d'arrondissement sont d'ores et déjà au cœur de la vie des citoyens, il nous appartient désormais de donner à ces dernières les capacités d'agir et de répondre aux démarches de leurs administrés. Cela passe par l'accès à un grand nombre d'équipements par salle associative, terrain de sport, etc.

Pour que la gestion de ces équipements de proximité soit vraiment pertinente, elle doit être au plus près des Lyonnais et des Lyonnaises. Qui dit mieux pour apporter cette réponse que ceux qui au quotidien agissent sur les arrondissements ? Les équipements sur les territoires doivent être gérés par les élus d'arrondissement qui en connaissent les enjeux et suivront avec attention particulière leurs besoins en matière d'entretien et surtout les attentes des usagers.

Notre volonté de transfert des équipements s'inscrit donc dans une logique de renforcement et de légitimation de l'arrondissement comme échelon de proximité. La mairie d'arrondissement devra alors tenir son rang et entretenir efficacement la gestion des équipements sur le territoire. Néanmoins, ce transfert d'équipements ne doit pas être synonyme de désengagement pour la mairie centrale. Cette dernière doit conserver la compétence de certains équipements dont le besoin et la gestion justifieraient une organisation centralisée.

En ce sens, nous ne sommes pas favorables à une politique de transfert systématique aux arrondissements. Le transfert doit être fait quand l'arrondissement est l'échelon le plus pertinent pour la gestion de l'équipement transféré. La mairie centrale devrait être alors garante d'une égale accessibilité des usagers à ces équipements de proximité. Ainsi, nous nous déclarons en faveur de l'élaboration d'une doctrine centrale concernant ces équipements, qui permettra de garantir une équité entre tous les citoyens de notre commune. Si des disparités peuvent exister, il en va ainsi de la libre administration d'équipements par les équipes d'arrondissements et nous ne pouvons demain nous satisfaire qu'une inégalité de traitement soit institutionnalisée par notre commune. La gestion de proximité ne peut pas se faire au détriment de l'accès aux services publics. Au-delà de cette alerte qui reste certes théorique, notre groupe socialiste, la gauche sociale et écologique votera favorablement ce rapport et affirme sans détour que les élus d'arrondissement sont les mieux placés pour entendre et user de la meilleure des manières des équipements disponibles sur les territoires. Et surtout, c'est faire au mieux de leur gestion au quotidien pour répondre aux besoins des usagers. Cette délibération et celles qui lui succéderont sont l'occasion de rappeler utilement l'apport des arrondissements dans la vie quotidienne des Lyonnais et des Lyonnaises, la pertinence de cette dernière s'agissant de la gestion de problématiques de proximité.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur SY. Monsieur COHADE

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ne vous inquiétez pas, collègues même si j'adore mon arrondissement, je vais faire très court bien que l'on dise « *quand on aime on ne compte pas* ». Pour notre groupe bien entendu on soutient totalement cette délibération visant à déléguer aux arrondissements la gestion des locaux associatifs. Pour autant, sur la question de la méthodologie et de la mise en place et de la gestion des locaux, on n'a aucun souci à travailler là-dessus. En revanche, comme le rappelait notre collègue Franck LÉVY tout à l'heure, l'attribution des créneaux horaires pour les associations et les associations auxquelles on pourrait attribuer des créneaux dans le futur, nous ne souhaitons pas y être associés puisqu'il s'agit bien du déploiement d'une politique associative. Et en annexe à cette délibération, il aurait été aussi intéressant d'avoir une vision sur les transferts de crédits de gestion des nouveaux espaces que nous venons de rajouter à l'inventaire parce que qui dit plus de salles dit aussi plus de besoins de moyens pour les gérer convenablement et pouvoir les entretenir. Merci à vous.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur COHADE. Je me permets juste une petite remarque sur ce sujet : on a mis en place une CMP, j'ai souhaité qu'on la réunisse avec les titulaires et les suppléants justement pour vous permettre, groupes d'opposition, d'être représenté dans cette CMP. De fait, j'ai bien noté que vous ne souhaitiez ni le Groupe pour Lyon ni le Groupe progressiste républicain prendre part à une quelconque décision, et je respecte ce choix, toutefois dans la mesure où vous dites assez fréquemment que nous gérons l'arrondissement dans l'entre soi, en l'absence de toute concertation contrairement à nos promesses et nos propos, vous noterez que quand on vous propose un minimum de travail commun et de concertation, vous nous dites « c'est votre travail, ce n'est pas le nôtre, nous n'y prendrons pas part », dont acte.

Merci. Je vous propose de mettre au vote cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne.

Adoptée à l'unanimité. Nous allons donc passer à la délibération de concordance entre cette proposition d'équipements transférés et la décision

d'arrondissement Madame DEL c'est à vous pour la 2373.

11. Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 8e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

Mme DEL.- Nous venons de voter l'inventaire des équipements de proximité, dont le 8^e arrondissement a la charge. En effet, par cette première libération le conseil municipal a également adressé la liste des équipements et c'est en concordance avec le vote que nous venons d'effectuer. La présente délibération propose donc au conseil municipal d'approuver l'inventaire des équipements de proximité dont le conseil d'arrondissement de Lyon 8^e a la charge selon la liste qui vous a été annexée.

M. LE MAIRE.- Très bien. Si j'ai bien compris, cela ne doit pas amener de remarques complémentaires par rapport à ce qui a été dit jusqu'à présent. Je vous propose de mettre au vote la concordance entre la liste des équipements proposés en transfert d'arrondissement et l'arrondissement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne

Adoptée à l'unanimité merci.

De fait, la délibération sur la discordance n'a pas lieu d'être, la 2364 est retirée. Il nous reste l'actualisation de l'inventaire des équipements de proximité, Madame DEL c'est de nouveau à vous.

Mme DEL.- Pour moi, le fait d'avoir voté la concordance nous dispensait de la discordance.

M. LE MAIRE.- La discordance oui, mais il reste l'inventaire. On a actualisé l'inventaire avec de nouveaux équipements, on doit voter l'actualisation de l'inventaire avec les nouveaux équipements transférés. C'est purement technique, on n'a pas besoin d'en dire plus, simplement d'acter le vote là-dessus et je vous propose de mettre au vote cette délibération.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ?

Adoptée à l'unanimité. Merci.

Je passe la parole à M. Jean-Luc GIRAULT pour la programmation financière au titre de la politique de la ville.

12. Programmation financière 2021 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Programmation financière complémentaire 2021 au titre du Fonds Quartiers Solidaires - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 328 800 €

M. GIRAULT.- Bonjour à tous. La programmation 2021 s'inscrit dans ce cadre contractuel ponctuel, mais également dans le contexte d'une grave crise sanitaire qui s'accompagne d'une crise économique et sociale frappant durement nos concitoyens. Les disparités territoriales déjà observées et les inégalités sociales subies en premier lieu par les habitants des quartiers prioritaires sont désormais accentuées par cette situation d'une ampleur inédite. Le choc de la crise a fait basculer de nombreuses familles dans une grande fragilité financière, sociale et psychologique.

L'élaboration de la programmation financière 2021 répond à la double volonté de renforcer la mobilisation au moyen de droit commun sur les objectifs du contrat de ville et de poursuivre la simple application des procédures à l'égard des associations grâce à des appels à projets thématiques. C'est la raison pour laquelle les actions thématiques financées par des crédits spécifiques de la politique de la ville seront intégrées aux programmations respectives des dispositifs thématiques correspondants en matière culturelle, de santé et d'accès aux soins, d'emploi, d'insertion professionnelle, d'éducation et d'animation socio-éducative de prévention de la délinquance.

Par conséquent, les crédits spécifiques de la politique de la ville viennent en complément des moyens de droit commun pour soutenir les projets répondant aux besoins des personnes les plus en difficulté. Les principales actions s'inscrivent dans les objectifs suivants : renforcer le lien social, améliorer la vie quotidienne des habitants, valoriser les quartiers et leurs habitants, favoriser l'insertion sociale des personnes les plus fragiles.

Cette programmation 2021 a été élaborée en étroite relation avec

l'ensemble des mairies d'arrondissement concernées, les représentants des autres financeurs du contrat de ville, il a fait l'objet d'échanges avec les conseils citoyens afin de recueillir leur avis sur les actions proposées. Je ne vais pas vous détailler les actions, mais je vous propose de bien vouloir voter cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur GIRAULT. Y a-t-il des remarques ? (*Non*), pas de remarques. Nous mettons au vote cette délibération.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention.

Adoptée à la majorité.

Monsieur GIRAULT, vous avez à nouveau la parole pour la 2156 sur la programmation financière toujours sur le volet culturel de la politique de la ville cette fois.

13. Programmation financière 2021 au titre du volet culture de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 364 600 €

M. GIRAULT.- Il s'agit de voter les actions culturelles dans le cadre du contrat de ville. Le développement culturel trouve pleinement sa place dans la mise en œuvre de la politique de la ville à Lyon dont il constitue l'un des principaux axes d'intervention. La programmation financière 2020 du volet culture du contrat de ville qui vous est présentée s'inscrit pleinement dans la reconnaissance et la protection des droits culturels tels que définis par la déclaration de Fribourg. Il a pour objectif d'accompagner des projets et des actions entrepris dans les territoires prioritaires de Lyon en les inscrivant dans la durée et de mobiliser de nouveaux acteurs dans les démarches territoriales et auprès de publics spécifiques et d'impliquer les habitants dans les quartiers concernés.

Pour l'année 2021, si le premier objectif est de poursuivre de soutenir les projets réalisés au bénéfice de l'ensemble des quartiers en politique de la ville et des quartiers en veille active, certains territoires font toutefois l'objet d'une attention particulière afin de développer davantage l'offre culturelle et artistique. Il s'agit des quartiers États-Unis dans le 8^e arrondissement, Cité-jardin dans le 7^e et Gorge de Loup dans le 9^e. Les actions proposées autour d'animations et d'événements festifs dans les

quartiers de la politique de la ville restent une priorité ainsi que toutes les actions qui participeront au développement des pratiques culturelles auprès des publics jeunes. Les projets soutenus répondent à plusieurs exigences. Ils doivent ainsi concilier un propos, une exigence artistique en relation avec les processus de création et un partenariat avec une des institutions culturelles signataires de la charte de coopération culturelle engagée sur les territoires ou la thématique concernée. La prise en compte des problématiques d'écoresponsabilité est demandée ainsi que leurs réponses aux questions d'égalité hommes/femmes. Je vous laisse parcourir les différentes actions.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur GIRAULT. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? (*Non*). Très bien, je mets vote.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne

Adoptée à l'unanimité. Merci.

Je passe la parole à Monsieur BONNIEL pour l'opération arrondissement en fête - subventions aux associations.

14. Arrondissements en fête : subventions aux associations - Approbation de conventions

M. BONNIEL.- La délibération 2237 porte sur les arrondissements en fête puisque la Ville de Lyon souhaite préserver le dynamisme des fêtes de quartier au cœur de ces arrondissements. Donc la délibération va concerner sept projets festifs qui sont portés par six arrondissements, donc des associations :

- l'association Mediatone Lyon 1er ;
- l'association Ka'Fête ô Mômes Lyon 1er ;
- la MJC Presqu'île Confluence Lyon 2e ;
- l'association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse Lyon 4^e ;
- la MJC du Vieux Lyon, Lyon 5^e ;
- la MJC Jean Macé Lyon 7^e ;
- le centre social des États-Unis Lyon 8^e pour ce qui nous concerne dans

le 8^e arrondissement.

La Ville de Lyon souhaite soutenir ces associations en leur attribuant une subvention, mais bien sûr la tenue des événements est conditionnée par les protocoles sanitaires gouvernementaux dont on sait qu'ils évoluent assez fréquemment depuis un an.

S'agissant du 8^e arrondissement, l'événement festif porté par le centre social c'est la « Fiesta des Etats » qui aura lieu le samedi 5 juin et le centre social propose chaque année dans le 8^e arrondissement cette fiesta dont l'objectif est de proposer un temps convivial permettant d'animer le territoire, de rassembler les habitants et les acteurs du quartier autour de diverses animations, de spectacles, de valorisation. L'événement se déroulera en principe place du 8 mai 1945, si le protocole sanitaire est toujours en vigueur la manifestation pourra prendre place dans l'enceinte du centre social avec un contrôle du flux des participants.

Le budget prévisionnel de l'ensemble de l'événement est de 18 800 €. La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement en ce qui concerne le 8^e arrondissement à hauteur de 3 000 €.

Pour l'ensemble des activités des différentes associations de ces six arrondissements, on vous propose d'allouer un montant global de subvention de 21 500 €.

En cas de non-respect de la présente délibération pour des raisons sanitaires liées à la Covid 19, la Ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes qui seraient déjà versées.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs d'adopter la décision suivante : les conventions sont approuvées et Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur BONNIEL. Y a-t-il des interventions remarques ou questions ? Monsieur COHADE.

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, concernant la Fiesta des États, lors de la précédente mandature nous avons souhaité soutenir

fortement cette animation sur ce grand quartier qui est le quartier des États-Unis en allouant, sur la dotation de la mairie d'arrondissement, une certaine somme permettant la tenue de cet événement. Qu'en est-il aujourd'hui ? Est-ce que ce soutien est toujours d'actualité ? Je l'espère au regard des 14 000 € que nous avons délibéré un peu plus tôt dans le cadre de la décision modificative. Merci de m'éclairer sur le sujet.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur BONNIEL, vous voulez répondre sur la Fiesta des États ?

M. BONNIEL.- Je pense que Monsieur COHADE ne sera pas surpris d'apprendre que la réponse est positive. Effectivement, le centre social des États est soutenu au titre de la fiesta, mais aussi au titre de (coupure de son) cet ensemble de manifestations qui va se dérouler au mois de juin et au mois de juillet. Donc il n'y a pas de souci à avoir sur le maintien d'un soutien fort à nos structures d'éducation populaire que ce soit le centre social ou que ce soit Laennec Mermoz qui assure aussi une partie de cette animation.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur COHADE. Je crois que Madame CHASTAN a levé la main.

Mme CHASTAN.- Merci. Je voulais profiter de l'intervention de Monsieur BONNIEL pour la Fiesta des États-Unis pour évoquer un projet multipartenarial qui a été monté et qui aura lieu pendant la Fiesta des États-Unis. Je crois que Rahim Alkoum vous partage l'affiche du festival. Il s'agit d'un festival vélo pour toutes et tous qui réunira une vingtaine de vélos qui seront mis à l'essai du grand public et qui mettra en lumière un certain nombre de partenaires qui sont engagés dans la mobilité, notamment inclusive. Typiquement, sera présent À Vélo sans Âge qui est une association qui propose des balades en vélo adapté aux personnes âgées à mobilité réduite et qui sont isolées, notamment en EHPAD. Il y aura également des tricycles Damius qui sont des tricycles qui sont fabriqués en France. Il y aura l'association Valentin Haüy qui propose des balades en tandem pour les personnes aveugles, ainsi que la Maison du Vélo et plein d'autres acteurs qui proposeront différents vélos à l'essai. Il y aura trois dates pour ce festival : une le samedi 5 juin pendant la fiesta des États-Unis avec le centre social, une le 26 juin place Latarjet vers Mermoz et une le samedi 25 septembre avec la MJC Montplaisir place Ambroise Courtois.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup Madame CHASTAN. Y avait-il d'autres remarques ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY.- Je voulais savoir si, bien sûr en fonction du contexte sanitaire, le projet de feu d'artifice du 14 juillet était maintenu sur les États.

M. LE MAIRE.- Sauf à ce que Monsieur BONNIEL ait une information que je ne maîtrise pas ou Madame GOUST, je ne suis pas capable de répondre à cette question aujourd'hui.

M. BONNIEL.- Les conditions Covid ne sont pas réunies et donc la Délégation aux événements et animations nous a signalé que ce n'était pas possible de faire un feu d'artifice, comme d'ailleurs l'année dernière.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci beaucoup je vous propose de mettre au vote cette délibération.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne

Adoptée à l'unanimité merci. Toujours à vous Monsieur BONNIEL sur la 2148 pour l'association Ethic Étapes.

15. Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention-cadre 2016-2021 entre la Ville de Lyon et l'association Ethic Etapes - Centre International de Séjour de Lyon (CISL), sise 103 boulevard des Etats-Unis à Lyon 8e

M. BONNIEL.- Mme GOUST complétera en ce qui concerne sa délégation. L'association Ethic Étapes gère le CISL, le Centre International de Séjour de Lyon, et qui s'inscrit dans le mouvement du tourisme social, qui assure l'accueil temporaire de tous les groupes de personnes, françaises ou étrangères, qui désirent séjourner à Lyon et notamment des groupes de jeunes ou des personnes en situation de handicap. Elle propose une centaine de chambres et peut accueillir plus de 180 personnes. Elle est agréée comme mouvement d'éducation populaire par l'État et conventionnée avec le ministère de l'Éducation nationale.

La ville de Lyon met à la disposition de l'association cet ensemble

immobilier que l'on connaît bien situé au 103, boulevard des États dans le 8^e arrondissement pour la mise en œuvre de ses activités. Cette mise à disposition est consentie à titre partiellement onéreux et fait l'objet d'une redevance dont le montant est minoré compte tenu des activités d'intérêt général développées par l'association. Une convention d'occupation temporaire du domaine public précise les conditions de cette mise à disposition. Cette convention fixe le montant de la redevance annuelle à 30 000 €, mais la valorisation globale des locaux, elle, est établie à 385 000 €. À terme la Ville de Lyon pourrait être amenée à faire évoluer les modalités de partenariat avec cette association et notamment bien sûr le montant de la redevance.

Il est proposé d'approuver un avenant pour prolonger cette convention-cadre pour une durée d'un an. C'est un dispositif qui a été adopté pour beaucoup d'associations et notamment aussi beaucoup de structures culturelles.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter la décision suivante : la convention d'avenant prolongeant d'un an la convention-cadre est donc approuvée et puis le maire est autorisé à signer ladite convention. Je crois que Victoire GOUST voulait donner des éléments de contexte qui sont justement les modalités de prolongement de cette convention

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur BONNIEL. Madame GOUST.

Mme GOUST.- Merci Monsieur BONNIEL. Quelques compléments d'information, car c'est moi en mairie centrale qui suit partiellement ce dossier. Donc, la Ville de Lyon via ma délégation a eu l'occasion de rencontrer le CISL à plusieurs reprises, parce que comme vous l'imaginez les établissements d'accueil et de tourisme ont été très impactés par la crise Covid depuis mars 2021 et le CISL n'est pas en reste. Et même s'ils ont bénéficié des dispositifs d'aide de l'État et des réductions des dépenses de fonctionnement, les finances de l'association ont été mises à rude épreuve. Depuis novembre, élus et services de la ville sont en échange avec l'association pour lui apporter un soutien. Comme il est indiqué dans la délibération, il y a déjà eu une exonération de loyer correspondant aux 30 000 € annuels qui sont mentionnés. L'exonération couvre les loyers de mars 2020 à juin 2021. Et, on est encore en train de discuter, et aussi en partenariat avec la métropole désormais, sur d'éventuels soutiens complémentaires que l'on pourrait apporter aux CISL. Pour faire le lien avec la prolongation de cet avenant, on

a notamment renforcé notre dialogue avec l'association, qui a un nouveau directeur depuis quelques mois, pour faire le point sur la gestion de l'association et son modèle économique. Ce travail d'échange sur les conditions de partenariat avec l'association demande donc de faire évoluer cet avenant. Pour poursuivre sereinement ces discussions, on souhaite prolonger la convention-cadre avec la ville et le CISL. C'est pour cela que l'on vous propose d'approuver cette prolongation d'un an.

M. LE MAIRE.- Merci Madame GOUST. y a-t-il des remarques ?
Monsieur LÉVY.

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, le CISL est une structure de l'économie sociale et solidaire dont l'activité et l'action sont particulièrement importantes sur la Ville de Lyon et c'est un moteur du tourisme social auquel nous sommes particulièrement attachés.

Juste une petite information pour Madame l'Adjointe : en effet, M. Franklin, l'ancien directeur, est parti à la retraite, un nouveau a été recruté et qui vient de « lâcher l'association », donc un nouveau directeur doit être recruté. En revanche, il y a un point que je n'arrive pas à comprendre puisque vous soutenez, comme vous l'avez indiqué, l'association de manière forte et finalement pourquoi vous ne renouvelez pas la convention pour une durée de cinq ans, maintenant voire de six ans comme c'était le cas dans la précédente convention ? Et pourquoi finalement on repousse d'un an pour ensuite dans un an revenir encore dessus ? Ce qui permettra à l'association d'avoir son avenir un petit peu plus stabilisé et d'avoir une activité et la possibilité notamment d'avoir une relation bancaire plus stable pour la structure. Nous aurions préféré une convention pour une durée de cinq ans au minimum. Merci.

Mme GOUST.- Merci. La raison pour laquelle cette prolongation d'un an a été proposée c'est justement pour se donner le temps de travailler sur le renouvellement des contreparties qui lient l'association avec la Ville de Lyon, notamment au regard du modèle économique de la structure. Comme vous le dites, c'est une structure de l'économie sociale et solidaire et on est très fier d'avoir cette structure dans la Ville de Lyon et en particulier sur le territoire du 8^e arrondissement. Néanmoins, la crise Covid a mis en lumière certaines possibilités de faire évoluer ce modèle économique, pour moins reposer justement sur cet accord avec la Ville de Lyon et peut-être se donner des sources

de recettes supplémentaires.

Donc, on est en discussion justement avec la structure pour voir comment ils envisagent leur avenir, notamment au niveau de leurs projections économiques et de leur modèle économique, pour voir comment on pourrait éventuellement faire évoluer le partenariat entre la Ville de Lyon et la structure. Ces discussions sont donc en cours et c'est pour se donner le temps de ces discussions que l'on a choisi de se donner un an supplémentaire.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de mettre au vote cette délibération. Il y a d'autres prises de parole ? *(Non)*.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention

Adoptée à la majorité merci.

Nous passons à la délibération 2153 sur la programmation financière au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville. Madame EL GANOUNNI, c'est à vous.

16. Programmation financière 2021 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant de 204 650 € - Adhésion de la Ville de Lyon à l'Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône et de la Métropole de Lyon

Mme EL GANOUNNI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs. La délibération 2153 concerne d'une part, l'attribution de subventions à diverses structures pour un montant de 204 650 € et d'autre part, l'adhésion de la Ville de Lyon à l'Association Départementale d'Éducation pour la Santé, l'ADES.

La santé des Lyonnaises et des Lyonnais est l'une des priorités de notre municipalité qui a fait le choix de privilégier une politique de solidarité envers les plus vulnérables.

Cette politique de solidarité s'inscrit dans les objectifs généraux du

contrat local de santé 2015-2020 de Lyon et du volet santé du contrat de ville 2015-2022 (convention territoriale de Lyon) avec pour enjeu principal la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé et, plus précisément, pour les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Ainsi les actions pour 2021 au titre du volet santé ont été retenues en fonction non seulement de la pertinence et de l'adéquation avec les projets de quartier. Elles se déclinent notamment autour de trois grands axes :

- Le premier est le bien-être et la promotion de la santé, et à titre d'exemple, je vais citer l'action Mobiséniors qui est un service de transport pour les personnes âgées et qui facilite l'accès aux soins, et qui est portée par la régie de quartier Euréka.

- Le deuxième grand axe, c'est l'accès et la continuité des soins. Je citerai comme action la médiation dans les quartiers politique de la ville avec l'Association Départementale d'Education pour la Santé.

- Le troisième grand axe, c'est l'offre soins de proximité.

Je vous propose de soutenir les actions présentées dans le tableau que vous avez reçu et tous lu en répondant favorablement aux demandes de subvention.

Les conditions et modalités de versement de ces subventions peuvent être formalisées de deux manières : soit par des conventions d'application, notamment pour les structures pour lesquelles des conventions ont déjà été signées précédemment, soit par des conventions mixtes.

En outre, je vous propose également d'approuver l'adhésion de la Ville de Lyon à l'Association Départementale d'Education pour la Santé, l'ADES, du Rhône et de la Métropole de Lyon. Cette association a pour mission de rassembler, coordonner et conduire des actions d'éducation, de prévention et de promotion de la santé. L'ADES du Rhône est reconnue et soutenue par la Ville de Lyon depuis de nombreuses années.

Vu ladite convention, si ce dispositif recueille votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

1. D'accorder les subventions de fonctionnement, pour un montant total

de 204 650 €, dans le cadre de la programmation financière 2021 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2022. Les subventions accordées seront prélevées sur les lignes de crédit concernées et inscrites au budget de l'exercice en cours.

2. D'approuver la convention d'application pour les structures qui ont déjà signé précédemment et les conventions mixtes pour les structures telles que l'ADES du Rhône ou RESAMUT.

3. D'autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions.

4. Enfin, de valider l'adhésion de la Ville de Lyon à l'ADES du Rhône et de la Métropole de Lyon, dont la cotisation annuelle 2021 s'élève à 150 €.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame EL GANOUNNI. Y a-t-il des remarques ?
Pas de remarque. Je mets au vote.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Adoptée à l'unanimité. Merci.

17. Lyon 8e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit de locaux sis 56-58 cours Albert Thomas - El 8255 - au profit de l'association Les Restaurants du Cœur

M. LE MAIRE.- Je vous informe que Fanny DEL se déporte étant en conflit sur cette délibération.

Mme EL GANOUNNI.- Monsieur le maire, chers collègues, mesdames et messieurs, la délibération 2039 concerne la convention d'occupation temporaire à titre gracieux des locaux situés 56 et 58 cours Albert Thomas dans le 8^e au profit de l'association les Restaurants du Cœur. Les Restaurants du Cœur luttent depuis de nombreuses années contre la pauvreté et l'exclusion. L'action ainsi conduite par l'association rejoint la politique sociale menée à savoir la lutte contre la précarité alimentaire. L'activité de l'association est conduite toute l'année et à partir de plusieurs antennes locales. Depuis 1997 la Ville de Lyon apporte son soutien aux Restaurants du

Cœur en mettant à sa disposition des locaux aux 56-58 cours Albert Thomas dans le 8^e arrondissement.

La convention en cours arrive à échéance le 31 mai 2021 et l'association a sollicité la Ville de Lyon pour la poursuite de la mise à disposition dans le cadre d'une nouvelle convention à titre gratuit d'une durée de trois ans. La valeur locative annuelle des locaux s'élève à 23 700 €. L'association aura à sa charge les abonnements et les consommations de fluides.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, de noter les décisions suivantes :

La mise à disposition à titre gratuit des locaux situés 56-58 cours Albert Thomas dans le 8^e pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juin 2021

Et à autoriser Monsieur le Maire à signer le document de mise à disposition et tout acte y afférent. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Mme EL GANOUNNI. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets au vote.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Adoptée à l'unanimité merci.

Je passe la parole à Christophe LESUEUR.

18. Lancement de l'opération 60022022 "Cimetières Guillotière nouveau et Croix Rousse ancien - Puits de dispersion - 2021-2026" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-3, programme 00012

M. LESUEUR.- Mesdames, Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Monsieur le Maire.

Par délibération des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon concernant le projet « Cimetières – Puits de dispersion ».

Suite à la crémation d'un défunt, une urne funéraire contenant les cendres est remise à la famille ou aux proches en charge des funérailles.

L'article L 2223-18-2 détermine de manière limitative la destination des urnes cinéraires ou des cendres qu'elles contiennent.

Les cendres issues de la crémation peuvent être :

- soit conservées dans l'urne cinéraire, qui peut être inhumée dans une sépulture ou déposée dans une case de columbarium ou scellée sur un monument funéraire à l'intérieur d'un cimetière ou d'un site cinéraire ;

- soit dispersées dans un espace aménagé à cet effet, jardin du souvenir d'un cimetière ou d'un site cinéraire ;

- soit dispersées en pleine nature, sauf sur les espaces publics.

Ce projet prévoit la construction de nouveaux puits de dispersions pour les jardins du souvenir de la Guillotière et de la Croix Rousse dont les équipements précédents ouverts depuis 2009 arrivent à saturation.

Il faut préciser que ce sont de nouveaux aménagements paysagers qui seront intégrés dans ce programme afin d'offrir aux familles des lieux propices au recueillement.

Il est également prévu le renouvellement des bornes informatiques où peuvent être consultés les noms des personnes ayant été dispersées dans les jardins du souvenir.

L'opération mise en délibéré prévoit la fourniture de ces équipements incluant les travaux et aménagement paysager pour les lieux de recueillement.

Son montant de 300 000 € est financé par l'affectation d'une partie de l'autorisation du programme initial.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2021/584 du Conseil municipal du 25 et du 26 mars 2021 ;

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

1. Le lancement de l'opération n° 60022022 « Cimetières Guillotière nouveau et Croix Rousse ancien - Puits de dispersion - 2021-2026 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation du programme initial.

2. M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou l'autorisation de tous travaux afférents.

3. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits inscrits selon les conditions de l'échéancier prévisionnel :

- 1 000 000 € sur 2021 ;

- et 200 000 € sur 2022.

4. M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des crédits.

Je vous propose donc de voter favorablement pour le lancement de cette opération. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LESUEUR. Ce n'est pas 1 000 000 € et 2 000 000 €, mais 100 000 € et 200 000 €. Cela arrive dans les lectures de chiffres !
Monsieur MOURIER.

M. MOURIER.- Monsieur le Maire, très chers collègues, je profite de la délibération présentée par Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme pour parler du Cimetière de la Guillotière, mais également du service public funéraire.

Cette délibération nous propose, ça a été dit, d'investir dans des lieux de recueillement par le renouvellement des équipements avec des travaux et des aménagements paysagers. Cela nous approuvons, parce que se recueillir c'est se rassembler toutes et tous dans un rite commun. Mais ce ne fut pas toujours le cas. Avant la grande révolution, naissance, mariage, enterrement étaient célébrés par l'église. Et la république a adopté une position laïque au fil des siècles et par conséquent à proposer

une alternative à chaque cérémonie religieuse. Ce n'est qu'en 1887 que les enterrements civils sont autorisés. En 1904, c'est la crémation, le cœur de la délibération qui nous occupe, qui est autorisée contre les avis des religieux d'alors. C'est pour ça que notre rite funéraire républicain est empreint d'émancipation. Et comme la laïcité, il n'interdit rien, il propose un espace commun.

Il faut donc considérer le fil de l'histoire et voir où il mène. La proposition républicaine doit être laïque c'est entendu, mais également accessible à toutes et à tous, car c'est l'essence même du service public. Et au niveau local, celui de la Ville de Lyon, c'est le service administratif funéraire situé dans le 7^e arrondissement de Lyon qui est le lieu de référence. C'est le seul lieu dans tout Lyon où les personnes ayant perdu un proche peuvent déclarer son décès survenu hors d'un établissement de santé. Il n'y a pas de possibilité de déclarer un décès en mairie d'arrondissement, par exemple. Il existe un seul lieu dans la troisième plus grande ville de France. C'est-à-dire que l'on rajoute à la peine immense de la famille des proches d'une personne disparue une contrainte administrative qui n'a pas lieu d'être. Le service public funéraire de proximité doit alléger la peine de l'être humain et l'accompagner pour plus de sérénité dans cette terrible épreuve humaine qu'est le deuil. Voilà ce que nous disent nos racines humanistes, la République prend soin des siens.

Nous, élus du Groupe Lyon en Commun, pensons que ce qui est présenté aujourd'hui va dans le bon sens. Nous voterons donc pour cette délibération et appelons à davantage de services publics notamment dans le domaine funéraire dans le respect de nos valeurs républicaines et humanistes. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur MOURIER. Y a-t-il d'autres remarques ou questions sur cette délibération ? Je mets au vote.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Adoptée à l'unanimité merci.

Monsieur LESUEUR pour la délibération suivante.

19. Lancement des opérations 07019002 "Ancien cimetière de la Guillotière - Renaturation " et 08021611 " Nouveau cimetière de la Guillotière" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 00012

M. LESUEUR.- Mesdames, Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs les Adjointes, Monsieur le Maire, par la même délibération du 25 et du 26 mars, vous avez approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon concernant le projet « Cimetière de la Guillotière (ancien et nouveau) – Renaturation », ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aménagements espaces verts 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00012.

Je vous rappelle que les cimetières de la Guillotière ont été aménagés au 19^e siècle 1822 et 1859 pour faire face à une demande d'inhumation plus importante ; le cimetière de l'actuelle place Saint-Louis étant devenu trop exigu.

C'est un projet de renaturation, il sera initié par des études préalables (patrimoniales et paysagères), afin de cadrer les intentions du projet en concertation avec les diverses parties prenantes. Il visera notamment à végétaliser harmonieusement les allées. La labélisation Refuge LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) de ces deux espaces permettra d'évaluer la biodiversité présente et d'établir des préconisations dans le cadre du projet de leur renaturation.

Ce projet de renaturation s'inscrit dans la volonté municipale d'étendre le potentiel écologique du parc Blandan, afin de créer un grand poumon vert favorable aux 7^e et 8^e arrondissements, plus propices à la biodiversité, à la promenade, à la lutte contre les îlots de chaleur urbains, et à la mise en valeur du patrimoine culturel présent dans les cimetières.

Dans cette perspective, le projet de renaturation des deux cimetières de la Guillotière prendra en compte ces évolutions pour s'intégrer dans un véritable maillage naturel et piéton. À cet égard, une nouvelle entrée depuis la rue de l'Épargne, ainsi qu'une meilleure transparence visuelle depuis cette rue seront étudiées. En outre, des liaisons entre le parc Blandan et le Cimetière ancien de la Guillotière le seront également.

Les opérations mises en délibéré prévoient les études préalables, les interventions sur le patrimoine végétal et arboré de ces deux sites incluant les aménagements en lien avec les projets de connexions.

Le montant global du projet, estimé à 1 000 000 €, sera financé par affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1 « Aménagements espaces verts 2021-2026 », une fongibilité des crédits étant possible entre les opérations « Ancien cimetière de la Guillotière – renaturation » et « Nouveau cimetière de la Guillotière – Renaturation ».

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2021/584 du Conseil municipal du 25 et du 26 mars 2021 ;

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter les décisions suivantes :

1. Le lancement des opérations « Ancien cimetière de la Guillotière – renaturation » et « Nouveau cimetière de la Guillotière – renaturation » est approuvé. Ces opérations seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation du programme initial.

2. M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou l'autorisation de travaux afférents.

3. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2021 : 50.000 € ;

- 2022 : 100 000 € ;

- 2023 : 700 000 € ;

- 2024 : 150 000 €.

4. M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles,

en particulier toutes les subventions, y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des crédits.

Je vous propose donc de voter favorablement pour le lancement de cette opération et je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LESUEUR. Y a-t-il des remarques ? Je mets au vote.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Adoptée à l'unanimité. Merci.

Madame Christel BERTRAND pour la délibération 2309.

20. Convention refuge LPO cimetière de la Guillotière

Mme BERTRAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce n'est pas par dogmatisme, mais beaucoup plus pour rappeler son importance et surtout l'urgence de nos actions que je me permets ce soir de faire un petit rappel de chiffres.

58 %, c'est le taux de vertébrés qui ont disparu.

75 celui de la biomasse des insectes.

400 millions celui des oiseaux, en France ce sont 22 % des oiseaux communs qui ont disparu, 38 % des chauves-souris.

Ce désastre est lié à la destruction de nos milieux naturels, à leur pollution, au réchauffement climatique ainsi qu'à l'utilisation des produits phytosanitaires.

La Ville de Lyon a abandonné l'usage de ces derniers dans les parcs et les jardins. Depuis 2014 la direction des cimetières s'est engagée dans une gestion écologique de ces cimetières soit 42 ha d'espaces réservés. Depuis 2017 le cimetière de Loyasse dans le 5^e est inscrit comme refuge LPO, Ligue pour la Protection des Oiseaux. Il vous est proposé de poursuivre ce dispositif sur les cimetières de la Guillotière soit 22 ha. Cette labellisation refuge LPO est un des nombreux éléments dans le programme pour le 8^e arrondissement et figure donc tout naturellement aujourd'hui dans notre plan

de mandat.

Ce projet s'inscrit dans un projet plus vaste de végétalisation, comme M. LESUEUR l'a dit à l'instant, du parc Blandan jusqu'au cimetière de la Guillotière via la rue de l'Épargne, afin de créer non seulement une continuité piétonne, mais également végétale et écologique. Autrement dit une trame verte. Cette labellisation des cimetières de la Guillotière au refuge LPO permettra de favoriser la biodiversité du site des cimetières en évaluant, dans un premier temps, et en suivant son évolution au fil des années. Aujourd'hui ce sont 22 espèces d'oiseaux en partie menacées qui ont déjà été (coupure de son) comme le petit-duc, le faucon, le milan parmi un bon nombre d'espèces protégées aujourd'hui en France.

Favoriser la biodiversité également en aménageant le site afin de créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvage : des nichoirs, une mare, des haies, en gérant dans le même but et en laissant des espaces naturels non tendus des prairies, en privilégiant la fauche à la tonte.

Favoriser la biodiversité également en communiquant auprès des habitants et des usagers sur la biodiversité à travers des animations, des sorties diurnes, nocturnes, des ateliers.

Vous l'aurez compris le but de cette convention, de cette labellisation, c'est d'ouvrir cet espace tout en préservant la quiétude du lieu. Quoi de plus propice au recueillement qu'un havre de verdure et de biodiversité ?

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose donc d'adopter cette délibération, à savoir ce projet de convention relatif à la labellisation refuge LPO des cimetières de la Guillotière entre la Ville de Lyon et la LPO. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Bertrand. Y a-t-il des remarques ? Je mets au vote.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Adoptée à l'unanimité. Merci.

Madame Claire PERRIN pour la 2155.

21. Programmation financière 2021 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 72 850 €

Mme PERRIN.- Merci. Mesdames, messieurs, il ne s'agit plus de démontrer l'importance des jardins partagés pour le territoire, celui de la Ville de Lyon comme du 8^e arrondissement, surtout après cette période de disette sociale, de grand air et d'activités extérieures. Les jardins partagés sont l'antidote local accessible, solidaire, créateur de lien social et apporteur de vert qui nous a tant manqué. Ils sont des refuges de biodiversité, faune comme flore, dans ce béton de ville. Ils sont la gourmandise aussi des espaces que l'on fait pousser et la satisfaction de voir et de déguster le fruit de son travail. Ils sont un partage d'expériences des plus de 77 ans vers les moins de 7 ans ou tous entre ces deux âges qui tentent le respect de la nature et du sol et ils sont évidemment un travail d'équipe, apprentissage de la patience et des autres valeurs du jardinage que l'on aurait pu croire dépassées, mais qui sont plus que jamais actuelles tels que l'ouverture et le respect des personnes et de l'environnement. Les jardins partagés sont aussi les premières graines de l'agriculture urbaine dans Lyon, agriculture que nous valoriserons encore avec le succès du 8^e au projet « quartier fertile » et nous en profitons pour remercier les équipes qui ont travaillé sur cet appel à projets.

Nous sommes donc évidemment dans le souhait de les accompagner, de faciliter leur développement aux existants comme à ceux à venir, car ils combinent ce à quoi nous tenons. Dans ce sens, des subventions sont proposées pour accord aux jardins partagés de Lyon dont quatre pour Lyon 8^e qui en compte cinq pour un montant total de 72 850 €, dont 24 500 € sur Lyon 8^e. Le découpage pour Lyon 8^e comprend deux subventions accordées au titre de quartiers prioritaires de la ville pour les jardins animés par les régies de quartier Euréqua et IDEO et quatre subventions accordées par l'appel à projets annuels Ville de Lyon pour la SELVT sur le Début des Haricots pour Euréqua sur Pré Santy pour le jardin collectif de Pré Sensé et l'association du centre social pour États-Unis pour le jardin Pré Sensé et l'animation pédagogique qui va débiter autour du 8^e cèdre, que vous connaissez probablement déjà pour ses légumes, qui avait été retardé pour cause de Covid et qui aurait dû commencer l'an passé.

À noter aussi que le 8^e bénéficie indirectement de la subvention accordée

par cet appel à projets au Passe jardins qui est le réseau d'accompagnement des jardins partagés de toute la ville, qui est résident du 8^e arrondissement et acteur très actif de notre vie associative.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose donc d'adopter les subventions présentées et les conventions entre ville et associations.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Perrin. Y a-t-il des remarques ? Madame Couder.

Mme COUDER.- Bonsoir. Monsieur le Maire, Madame l'adjointe, bonsoir. Je partage l'intérêt des jardins partagés et je voulais savoir pour quelles raisons des subventions avaient baissé de façon assez conséquente sur le jardin Pré Sensé et celui du Pré Santy.

M. LE MAIRE.- Très bien. C'est un sujet qui a été discuté collégalement avec les jardins partagés. Claire Perrin, vous avez peut-être un complément de réponse ?

Mme PERRIN.- Les montants qui ont été accordés au jardin sont les montants qu'ils avaient eux-mêmes demandés. On est donc dans le respect des demandes qui avaient été envisagées et proposées par ses jardins. Il n'y avait pas de souhait de leur part de revenir au budget réalisé l'an passé.

M. LE MAIRE.- Merci pour cette réponse. D'autres remarques ? (*Non*). Je mets au vote.

Qui est contre ? Personne. Qui S'abstient ? Personne.

Adoptée à l'unanimité, merci.

Monsieur Mathieu AZCUÉ pour la délibération 2336.

22. Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Lancement de l'opération n°60059013 "Production du logement social 2021-2026 "- Affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 – Autorisation de signature de conventions

M. AZCUÉ.- Monsieur le Maire, chers collègues, quelques mots d'introduction pour ces trois délibérations.

Comme vous le savez, la majorité écologiste et de gauche s'est engagée de manière volontariste pour atteindre les 25 % de logements sociaux sur la Ville de Lyon à l'horizon 2026. Pour réaliser ce plan ambitieux, plusieurs leviers ont été actionnés à la ville de Lyon ou à la métropole. Ce plan de construction de logements sociaux est complété de manière plus globale par l'encadrement des loyers et un ensemble de mesures visant à freiner la financiarisation de l'habitat pour permettre à toutes et tous de se loger décemment dans la ville centre. La situation est extrêmement difficile tant au niveau des prix des loyers des logements privés que de l'envolée des prix à l'achat ainsi que dans l'accès au logement. Aussi à l'heure actuelle, le bilan du précédent mandat c'est une demande de logement social qui bénéficie d'un logement pour 15 demandes à Lyon. La crise Covid n'a évidemment pas facilité cet état de fait. Mais tout de même est-il intéressant de le rappeler. Rien que sur l'arrondissement, près de 150 familles attendent un relogement dans le parc social au vu de leur situation de handicap, handicap moteur ou handicap psychique et en particulier les familles qui nécessitent un accompagnement avec un ou plusieurs enfants autistes ou un parent médicalisé à domicile. C'est donc dans ce contexte que je vous présente ce soir ces trois délibérations.

La première délibération qui nous occupe vous propose d'accorder de nouvelles subventions et participations financières dans le cadre du plan habitat 2021-2026 voté en mars. Ces aides aux bailleurs sociaux sont assorties de réservations pour la Ville de Lyon. La délibération présente un tableau récapitulatif des participations. Pour le 8^e, il s'agit de près de 150 logements en plus et PLAI, le plus étant le logement social classique, le PLAI concernant l'urgence sociale donc adapter aux besoins de l'arrondissement après une forte progression de logements sociaux de type PLS pour les familles aux revenus les plus élevés au précédent mandat. Nous sommes particulièrement vigilants en matière d'habitat pour les personnes à mobilité réduite ainsi que pour les situations de suroccupation qui entraîne donc des conséquences lourdes à la fois pour les familles dans l'éducation des enfants. Nous manquons à l'heure actuelle cruellement de ces logements.

D'autres part, si l'on peut se féliciter de la rénovation urbaine des quartiers Mermoz et Langlet-Santy qui a été engagée sous le précédent mandat, le relogement des personnes qui souhaitent pour les trois quarts d'entre elles rester dans l'arrondissement

impacte très fortement sur nos capacités à répondre aux demandes de logements sociaux sur l'arrondissement en particulier pour les logements de grande taille. Cela n'avait pas été anticipé au démarrage de la rénovation urbaine et la situation est de fait aujourd'hui extrêmement tendue.

Je vous propose donc d'adopter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur AZCUÉ. Y a-t-il des questions ? Madame BACHA HIMEUR.

Mme BACHA HIMEUR.- Je rejoins tous les propos de M. AZCUÉ à la seule différence c'est qu'effectivement, sur le précédent mandat, c'étaient exactement les mêmes subventions qui étaient allouées, donc rien de nouveau.

D'autre part, juste une petite précision : nous ne sommes pas carencés en logement social dans le 8^e et sur les trois délibérations qui vont arriver et d'ailleurs sur les délibérations à l'échelle de la ville au global, c'est le 8^e qui est le plus fourni en logement social, notamment avec les ventes en VEFA. Je voulais juste préciser qu'effectivement je vous rejoins totalement sur le relogement et c'est très difficile, mais quand vous dites que ça n'a pas été envisagé, je trouve que vous êtes un peu dur. Bien entendu, cela a été envisagé, d'ailleurs on n'a pas voulu faire la même erreur qui avait été faite à Mermoz Sud en y allant progressivement dans les démolitions à Mermoz Sud. Quand vous dites que l'on n'a absolument pas anticipé le relogement, c'est bien pour ça que seulement une part a été détruite et pas tout le quartier de Mermoz en vue de reconstruire avant de reloger. L'idée c'était effectivement de construire des logements sur la place Latarjet ou autre et de reloger progressivement les familles qui vont être délogées. Je voulais juste indiquer ces propos et dire que bien entendu nous allons prendre part au vote de cette délibération.

M. LE MAIRE.- Très bien merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur AZCUÉ vous voulez préciser ?

M. AZCUÉ.- Je voulais dire à Mme BACHA HIMEUR que l'objectif que nous poursuivons dans l'exécutif de la mairie du 8^e arrondissement et pour l'ensemble de la ville de Lyon, c'est une nouvelle répartition de la construction du logement social et de fait, en matière de taux de logement social sur l'arrondissement, nous allons, malgré les

chiffres qui peuvent paraître importants, baisser le taux de logement social sur l'arrondissement qui est à l'heure actuelle de 36 % et qui devrait à la fin du mandat arriver a priori autour de 33 ou 34 %. La logique n'est donc pas d'augmenter le taux de logement social, il va augmenter d'un point de vue nominal parce que l'arrondissement a encore des besoins et que nous allons accueillir de nombreux habitants, mais relativement au logement social le pourcentage va baisser sur notre arrondissement, parce que précisément nous souhaitons qu'il y ait un équilibre sur l'ensemble de la Ville de Lyon.

Sur la question de Mermoz et du relogement urbain, oui il y a eu une petite anticipation pour la seule et unique barre qui a été démolie jusqu'à présent, mais sur l'ensemble du projet de rénovation pour lequel nous sommes à l'heure actuelle en train de faire du relogement, nous sommes face à une situation d'une offre attribuée pour 15 demandes de logement social. Vous voyez bien que même s'il y a eu une anticipation sur la première barre, l'ensemble du projet de rénovation urbaine n'a pas été dans sa totalité envisagé et donc anticipé. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vous propose de mettre au vote cette délibération.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Adoptée à l'unanimité. Merci.

23. Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation de l'opération n° 60059013 "Production du logement social 2021-2026" - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions avec la SACVL

M. AZCUÉ.- je continue sur cette deuxième délibération qui s'inscrit exactement dans le même contexte : il s'agit de participations financières avec la SACVL pour cette fois-ci 41 logements sur l'arrondissement. Je vous propose d'adopter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur AZCUÉ. Y a-t-il des remarques ? *(Non)*.
Je mets au vote.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne

Adoptée à l'unanimité.

24. Garantie sollicité à hauteur de 15% par la fondation La Mache pour la souscription de deux emprunts pour un montant total de 4 000 000 € relatifs à la construction de 29 logements intégrant 71 lits situés au 75, Boulevard Jean XXIII à Lyon 8

M. AZCUE.- Merci Monsieur le Maire. La troisième délibération est une garantie d'emprunt de 15 % sur un montant total de 4 millions d'euros qui est accordée par la ville de Lyon à la fondation La Mache pour la construction de 29 logements étudiants. Dans le contexte de crise que nous connaissons chez les étudiants, et pour lesquels cette majorité continue à œuvrer, la construction de logements sociaux c'est une pierre angulaire de moyen terme. D'autres actions restent également à mener en matière de logement pour les étudiants, je pense notamment au logement intergénérationnel sur lequel nous travaillons avec Marine CHASTAN. Je vous remercie

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur AZCUÉ. Y a-t-il des remarques ? (*Non*).
Je mets au vote.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne

Adoptée à l'unanimité. Merci.

25. Lancement de l'opération n° 60SEENF relative aux subventions d'investissement à allouer aux associations gestionnaires de structures petite enfance pour du mobilier et des travaux - PPI petite enfance et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00002

Mme CHASTAN.- Ici, il vous est proposé de délibérer sur le lancement de l'opération qui s'intitule « crèches associatives, subventions pour mobilier et travaux 2021 2026 ». C'est estimé à 600 000 € sur l'ensemble de la période et ça vise à accompagner les structures associatives dans les différents projets d'achat immobilier ou de petits travaux. On ne parle pas ici de modifications structurelles importantes, par exemple ce n'est pas la thématique de végétalisation de cours de crèche. Une attention

toute particulière aux initiatives visant à favoriser la transition écologique, l'économie circulaire ou les relations de l'enfant avec la nature. Pour vous donner quelques exemples de projets qui ont été initiés par les crèches associatives du 8^e, qui sont accompagnés par la Ville de Lyon et la Mairie du 8^e et que je vous propose de soutenir via l'adoption de cette délibération :

- L'installation de jardinières pour planter des aromates ou du potager et donner ainsi à voir aux enfants le cycle de plantation d'une graine, germination, cueillette etc. ou pour favoriser l'éveil des sens.

- Des démarches de pédagogie plein air, relation enfant/nature avec typiquement l'achat d'équipements comme des combinaisons imperméables ou des bottes qui vont permettre aux enfants de profiter des extérieurs de crèche selon la météo et typiquement aussi l'installation de porte-manteaux ou de paillasons pour permettre aux enfants de rentrer et de faire sécher les fameux équipements de pédagogie de plein air.

- L'installation de boîtes à partage pour favoriser les dons entre parents de jouets, de vêtements ou de tout autre équipement de petite enfance.

- Le changement du matériel de nettoyage pour des options plus écologiques et réduisant l'exposition des enfants aux substances chimiques et notamment les perturbateurs endocriniens. Typiquement certaines crèches expérimentent le nettoyage à la vapeur ou la fabrication maison de (coupure de son).

Je vous propose de voter le lancement de cette opération qui sera ventilée sur 100 000 € par an.

M. LE MAIRE.- Merci Madame CHASTAN. Y a-t-il des questions ?
Monsieur LÉVY

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, je ne voudrais pas allonger le conseil, mais il serait plutôt utile que Mme CHASTAN nous envoie la liste des actions qui correspondent aux 100 000 €, en tout cas les actions prévues.

Je voulais vous remercier Madame CHASTAN, parce que vous nous avez envoyé très peu de temps après le dernier conseil d'arrondissement le détail de la

dotation globale de fonctionnement expliqué, qui allait du coup nous aider peut-être à mieux comprendre les dotations affectées. Vous aviez été très claire en nous disant que justement par rapport au projet que vous venez d'évoquer, les subventions supplémentaires étaient un bonus pour les associations. Donc, c'est ce que nous avons compris. Vous nous avez envoyé les documents, mais l'adjoint en central, lui, vous a contredit en expliquant que finalement les actions que vous avez évoquées ont été intégrées dans la dotation de fonctionnement des structures. Finalement c'était donc de l'argent en moins pour les enfants au niveau des crèches. On voulait quand même attirer votre attention sur un discours différent quand on est avenue Jean Mermoz ou quand on est au niveau de l'Hôtel de ville, et d'être plutôt –on en parlait tout à l'heure– garant d'une certaine indépendance de la part des associations gestionnaires d'équipements de crèche. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LÉVY. Y a-t-il d'autres interventions ?
(Non). Je mets au vote cette délibération.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Adoptée l'unanimité. Merci.

26. Adoption et renouvellement de conventions-cadre, de convention d'occupation temporaire au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite enfance – Approbation des conventions

Mme CHASTAN.- C'est simplement que les conventions conclues entre la Ville de Lyon et les associations gestionnaires de crèches de la Ville de Lyon pour certaines qui arrivent prochainement à échéance. Il vous est simplement ici proposé de les reconduire pour la durée habituelle de trois ans.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques ? (Non). Je mets au vote.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Adoptée l'unanimité. Merci.

27. Projet de crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale (AVIPS) - Adoption d'une convention d'application financière au profit de l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) - Attribution d'une subvention de 27 820 € - Approbation de la convention afférente et de l'autorisation de demander un financement auprès de la CAF

Mme CHASTAN.- Cette délibération 2267 concerne la mise en place de places dédiées à l'insertion professionnelle et sociale dans la crèche Rochaix. Je dis la crèche, mais ce sont deux crèches Rochaix 1 et 2 qui sont situées juste à côté. Pour rappel, Rochaix 2, bien qu'étant situé dans le 3^e arrondissement, a la spécificité de partager une partie de ses places avec le 8^e arrondissement qui est limitrophe.

La Ville de Lyon s'est engagée dans une démarche forte d'intervention au profit des publics en insertion sociale ou professionnelle. C'est également un enjeu fort de lutte contre les inégalités femmes/hommes concernant l'accès à l'emploi. Pour information, là où la situation familiale influence statistiquement assez peu, peu importe le nombre d'enfants d'ailleurs, la présence des hommes sur le marché du travail, c'est un élément qui impacte beaucoup la situation professionnelle des femmes puisque seuls environ deux tiers des femmes ayant plus de deux enfants sont professionnellement actifs.

Ce projet de crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale se traduit concrètement par des places réservées. Cela commencera par trois puis cela montera en puissance jusqu'à 20 au 3^e trimestre 2022, et avec un accompagnement significatif par un ou une coordinateur.trice en partenariat avec Pôle emploi ainsi qu'un soutien sur le domaine de la parentalité.

C'est un projet multi partenarial qui est montée avec l'agence Pôle emploi de Lyon 8^e, la Ville de Lyon pour le service petite enfance, la CAF du Rhône, la Métropole, la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, l'Union féminine civique et sociale et le centre d'information sur le droit des femmes et des familles 69.

Ici c'est l'association ALLIES qui assurera la coordination du projet avec le recrutement d'un ou d'une coordinateur.trice dédié.e et qui sera présent.e sur les crèches sur la base d'un budget prévisionnel global de 44 710 €. Le montant de la

subvention à ALLIES pour 2021 s'élèverait ainsi à 27 820 €. Je vous prie également de noter que la Ville de Lyon bénéficiera sur ce projet d'un accompagnement financier de la CAF.

Je vous propose de voter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Madame CHASTAN. Y a-t-il des questions ?
Madame COUDER.

Mme COUDER.- Monsieur le Maire, Madame l'adjointe, mesdames et messieurs, vous détaillez dans cette délibération un projet de crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale. La création de crèches AIVS fait partie de la proposition de loi déposée par la majorité présidentielle et adoptée par la commission des affaires sociales il y a quelques jours. Elle vise à accélérer l'égalité économique et professionnelle entre les femmes et les hommes en permettant à des femmes en voie d'insertion sociale et professionnelle de pouvoir faire garder leurs enfants de façon stable et ainsi de se consacrer sereinement à leur formation, leur CDD ou leur période d'essai. Notre arrondissement comptant plus de 25 % de familles monoparentales, il me semble indispensable de combiner modes de garde et accompagnement vers l'emploi pour le plus grand nombre d'entre elles. Ce projet de crèche n'est cependant pas prévu sur le 8^e ou à part pour le moment sur Rochaix 2, me semble-t-il, mais plutôt sur le 3^e. Notre arrondissement est l'un de ceux où il y a le plus de familles monoparentales avec des femmes très loin de l'emploi bien souvent. Il est urgent de leur permettre d'accéder à l'insertion sociale et professionnelle, clé de base de l'indépendance et de l'égalité.

Je vous remercie

M. LE MAIRE.- Mercie Madame COUDER. Madame Baptiste.

Mme BAPTISTE.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, habitantes et habitants du 8^e. Le personnel de la petite enfance a fait partie des plus touchés durant cette crise sanitaire. Et notre groupe Lyon en Commun tient à rendre hommage à ce corps de métier qui est passionné, qualifié et professionnel. Ils prennent soin de nos enfants et permettent aux parents, en particulier aux familles monoparentales qui sont bien souvent des femmes, de pouvoir retrouver un emploi et s'insérer dans la vie professionnelle. Nous saluons le travail qu'ils emploient au quotidien permettant à ces

femmes des classes populaires de retrouver une dignité et une insertion pérenne au travail.

Cette délibération présentée ce soir est importante, car elle permet d'accompagner au plus près cette insertion avec un suivi durant les jours les plus primordiaux du retour à l'emploi, tels que la période d'essai et le premier mois. Ce sont surtout les femmes qui bénéficieront de cette avancée et qui sont les plus touchées durant cette crise sanitaire. Ce sont elles qui ont le plus d'emplois à temps partiel avec peu de revenus et qui rencontrent le plus de difficultés à trouver un emploi, notamment par rapport à la garde des enfants dans les familles monoparentales. La mise en place de ce dispositif, en lien avec le Pôle emploi local, permettra donc de mettre en valeur le savoir-faire féminin dans cette société qui en a besoin. Le groupe Lyon en Commun se réjouit donc de cette initiative qui est complémentaire aux territoires et aux chômeurs chers à notre arrondissement et permet à ces femmes de devenir plus indépendantes.

Nous voterons bien évidemment pour cette délibération. Je vous remercie de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci Madame BAPTISTE. Y a-t-il d'autres remarques ?
(Non). Je mets au vote.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Adoptée à l'unanimité. Merci.

28. Dispositif de propreté globale des quartiers Mermoz et Langlet Santy à Lyon 8e par la Métropole de Lyon - Convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature

Mme LE DILY.- Bonsoir mesdames et messieurs. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs les habitants du 8^e arrondissement, nous allons voter la délibération 1951 relative au dispositif de propreté globale des quartiers Mermoz et Langlet Santy à Lyon 8^e par la Métropole de Lyon. Il s'agit d'une convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon que nous allons approuver.

Ce dispositif de propreté globale couvrant les quartiers Mermoz et Langlet

Santy du 8^e arrondissement de Lyon au service de la métropole a été signé au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de quatre ans, puis prolongé de quelques mois lors de notre dernière délibération afférente. Cette convention arrive aujourd'hui à échéance. Il s'agit pour nous de la reconduire. Le texte de la convention stipule qu'elle est conclue pour une durée de 48 mois à compter du premier mai 2021 jusqu'au 30 avril 2025, la participation financière de la Ville de Lyon est fixée à la somme de 350 154,96 € pour la période couverte par la convention allant donc du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2025 avec la répartition suivante pour chaque année civile :

- 58 400 € pour 2021.
- 88 914 € pour 2022.
- 90 247,71 € pour 2023.
- 91 601,43 € pour 2024.
- 30 991,82 € pour 2025.

Ce dispositif vise à conjugué les compétences pour un service plus harmonisé en termes de compétences territoriales. Pour ce faire, la métropole a passé une convention en délégation de service public à une structure située à Saint-Priest représentant, soit dit en passant, une convention collective moins favorable pour les employés que celle dont disposait l'entreprise qui avait le marché précédent.

Une délégation de service public c'est quoi ? C'est faire porter à une entreprise privée un service que le service public ne veut plus porter actuellement, ce qu'elle faisait auparavant quand elle employait des cantonniers. En conséquence, les employés des entreprises privées ne sont pas des fonctionnaires avec tous les aléas inhérents à ce défaut de statut qui garantit pourtant, entre autres, la sécurité de l'emploi et de sa qualification. L'idée de cette délégation de service public permettait de fournir un emploi sur leur territoire à des personnes qui habitent précisément sur ce territoire. Ici, nous avons des emplois d'entretien des espaces en matière de propreté, des emplois non connus alors qu'ils sont indispensables qui s'adressent à des personnes sans aucune qualification. C'est l'occasion de réfléchir à ouvrir un dispositif analogue à des jeunes gens très formés et diplômés des quartiers, typiquement touchés par le non-emploi.

Je vous invite à présent à adopter cette délibération et vous remercie de

votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Madame LE DILY. Y a-t-il des remarques ?
Monsieur LÉVY.

M. LÉVY.- Merci Monsieur le Maire. Merci Madame LE DILY pour cette belle critique à l'exécutif de la métropole. J'avais juste rapidement une interrogation. Nous étions déjà intervenus lors d'un précédent conseil d'arrondissement et conseil municipal concernant le plan de propreté que vous deviez nous présenter. Aujourd'hui, nous resterons à nouveau sur notre faim puisque l'on voit bien que ces questions de propreté ne font pas partie de vos priorités puisque vous ne présentez pas de plan propreté.

Par ailleurs, en commission, Mme BACHA HIMEUR a également demandé que la cartographie du dispositif propreté soit à nouveau évaluée et que les territoires soient élargis. On nous a dit que c'était à l'étude. C'est bien. On va attendre le résultat de ses études, mais en tout cas quoi qu'il en soit, nous aurions souhaité être associés aux discussions et faire en sorte que justement ce dispositif propreté et la cartographie dédiée soient bien élargis. En attente d'une prochaine réponse. Merci

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LÉVY. Monsieur COHADE.

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs. C'est pareil notre interrogation va un peu dans le même sens que celle précédemment faite, à savoir pourquoi un élargissement du dispositif au niveau de l'arrondissement tel que les études qui avaient déjà commencé à être engagées par la direction de la propreté, puisque la direction de la propreté a compétence en la matière. Et par ailleurs on aurait aimé avoir quelques éclaircissements sur le nouveau marché actuel qui stipule la question de l'emploi, puisque l'on avait des clauses d'insertion qui étaient très fortes dans l'ancien cadre de ce dispositif et que ça a changé avec la nouvelle répartition. On aurait aimé savoir également si l'on est toujours sur le même périmètre géographique ou si celui-ci a évolué quelque peu au regard notamment des questions du renouvellement de l'urbain sur Mermoz.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur COHADE. Madame LE DILY vous voulait répondre ou pas ?

Mme LE DILY.- (coupure de son) au niveau du quartier des États-Unis et

nous allons de nouveau le rapprocher des États-Unis pour faire ce que l'on nomme un (coupure son). C'est quelque chose que nous allons répliquer dans les différents quartiers de l'arrondissement.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur COHADE ?

M. COHADE.- Ce sont des *one shots* sur des secteurs délimités. Là, il s'agit de développer le dispositif pour une gestion globale de propreté qui inclut un seul intervenant. Pour la petite histoire, si je prends le boulevard des États-Unis, on a en gros sept domanialités différentes, puisque l'on part du bailleur, la métropole, les espaces verts pour la sur largeur de la bande du tram, le SYTRAL pour la bande roulante du tram et on refait la même opération quand on traverse la rue. Donc on se retrouve avec une situation de propreté qui n'est jamais satisfaisante, d'où l'intérêt d'avoir un dispositif global avec un unique interlocuteur et non pas d'avoir des *one shots* où l'on fait un coup de nettoyage, c'est tout beau, c'est tout propre, mais deux heures après ce n'est plus dans le même état puisque l'on n'a pas traité l'ensemble des espaces et des domanialités.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur COHADE. Une petite précision : quand on a fait l'opération des États-Unis, on a traité l'ensemble des domanialités puisque l'on s'est mis d'accord entre les services de la ville et les services de la métropole justement pour ne pas faire que d'un côté et pas de l'autre côté. Ensuite, je suis avec vous pleinement en accord sur la nécessité de développer la mutualisation. Nous sommes simplement là sur le vote d'une délibération de prolongation d'une convention qui existe, ce qui ne sous-entend pas pour autant qu'il n'y aura pas d'autres démarches de mutualisation dans les années à venir, mais il faut laisser le temps de travailler sur ce sujet et que les services en discutent entre ville et métropole. Monsieur LÉVY, vous voulez préciser quelque chose ?

M. LÉVY.- Non, mais vous venez en partie de répondre un petit peu en amont. On ne demande pas à Mme LE DILY de faire des opérations de communication, on demande à Mme LE DILY de mettre en place des politiques efficaces sur ce dispositif propreté et d'avoir un véritable plan de propreté qui puisse être travaillé avec les habitants, les conseils de quartier, les associations de quartiers, les conseils citoyens et qu'en même temps on traite ces questions de périmètres qui doivent être élargis et il est question de proximité et de domanialité comme l'a exposé à l'instant M. COHADE. Je renouvelle donc

notre demande pour que ces questions de propreté soient étudiées sérieusement comme vous venez de nous l'exposer aussi un peu Monsieur le Maire et que l'on ait à l'occasion un véritable plan de propreté qui nous est exposé au niveau de l'arrondissement. On comprend bien que ça ne se fait pas en deux mois, ni en trois mois, ni même en six mois, pour autant on souhaite avoir de votre part un engagement pour avoir à une date donnée un plan propreté qui nous soit clairement exposé. Je vous remercie.

Mme LE DILY.- Juste pour dire qu'il ne s'agit pas simplement de communication, Monsieur LÉVY, mais nous sommes sur le terrain.

M. LE MAIRE.- Très bien. Je propose de mettre au vote cette délibération.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Adoptée à l'unanimité, merci.

29. Programmation financière 2021 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 200 000 €

Mme LE DILY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs les habitants du 8^e arrondissement. La délibération 2147 est relative à la programmation financière 2021 au titre du conseil local de sécurité, de prévention, de la délinquance dans la perspective d'attribuer des subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 200 000 €.

Ces subventions de fonctionnement sont allouées à différentes associations réparties dans les neuf arrondissements de Lyon qui travaillent essentiellement autour des thématiques suivantes : la prévention du passage à l'acte délictueux des jeunes de 12 à 25 ans exposés à la délinquance, la prévention de la récidive, les actions de prévention en milieu scolaire, la médiation sociale et citoyenne, l'aide aux victimes notamment aux violences faites aux femmes, la justice de proximité et l'accès aux droits.

Un véritable effort financier a été réalisé par la Ville de Lyon dans cette orientation qui va nécessiter que l'on appuie son action. Pour la plupart des acteurs du

territoire, l'intérêt du travail de la prévention spécialisée réside dans le fait que les éducateurs apparaissent comme les seuls capables de le faire accepter dans les quartiers, auprès des jeunes les plus difficiles, auprès de ceux dont personne ne s'occupe, car aucun dispositif de la médiation sociale n'a vocation à sortir les jeunes de la rue, c'est le travail exclusif des éducateurs de prévention spécialisée.(coupure de son). Cette dernière relève de la protection de l'enfance et s'en est le cœur de métier. Elle prévoit un continuum autour duquel sont mises en place des stratégies éducatives visant au cheminement de la personne vers l'autonomie. Prévention et (coupure de son) en sont les mots-clés.

Je salue le fait que dans d'autres délibérations soutenues ce soir, il a été évoqué les institutions de prévention spécialisée qui sont réinvesties sur le terrain avec des professionnels de ces métiers. Dans un contexte économique et social plus que délétère et très inquiétant, qui voit se dégrader les relations entre les Français et leur police républicaine à mesure que les ministres sécuritaires se succèdent, nous sommes favorables à un investissement fort dans ce domaine.

Je vous invite à adopter cette délibération. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci madame LE DIL. Y a-t-il des questions ?
Madame FERRARI.

Mme FERRARI.- Juste avant d'embrayer sur ce que je voulais dire initialement, je voudrais dire que l'on a commencé quelque chose qui n'a pas de rapport avec la délibération, mais on a quand même commencé le conseil d'arrondissement à 19 heures et il est plus de 22 heures 30 ce soir. Nous avons un conseil d'arrondissement qui s'éternise. Je pense que l'on est tous fatigués, les cours d'histoire, les tribunes politiques et les discussions qui ne concernent pas notre arrondissement, les délibérations lues à la virgule près, ça devient très compliqué à suivre pour nous, mais aussi j'imagine pour les habitants qui nous regardent. Je pense qu'il n'y en a plus beaucoup qui nous regardent aujourd'hui. Je pense que même pour les habitants, c'est un manque de respect de ne pas vraiment se concentrer sur l'arrondissement aujourd'hui et de partir dans tous les sens. Je pense qu'il faut que l'on aille droit au but la prochaine fois. Franchement, ce conseil a été très compliqué, en tout cas pour ma part, et j'imagine pour les habitants qui nous ont regardés aussi. C'était juste ça.

Bien sûr nous voterons cette délibération sans problème. Monsieur le Maire, nous avons toutes et tous vu hier un ignoble tag sur l'école Jean Mermoz qui a fait grand bruit. Bien sûr, nous condamnons fermement ces tags. Nous apportons encore une fois tout notre soutien aux forces de l'ordre.

Monsieur le Maire, nous avons quand même été très surpris hier d'apprendre que le tag a été enlevé en fait seulement aujourd'hui. Le tag a été donc visible une journée entière. Combien de temps, ce tag est resté sur ce mur ? Combien de personnes ont pu le voir ? Combien d'enfants ont pu voir ce message abominable. Ce tag à mon sens, et à notre sens d'ailleurs, aurait dû être enlevé immédiatement dès sa découverte. On ne peut pas laisser sur nos murs des appels à la haine aussi longtemps. On a vraiment du mal à comprendre comment ce tag n'a pas été enlevé tout de suite. Ça aurait pu être une priorité. Merci de nous apporter les éléments du pourquoi et du comment ça a mis autant de temps pour le supprimer.

M. LE MAIRE.- Merci Madame FERRARI. Le tag a été effacé hier une heure après qu'il a été réalisé. Il ne vous a pas échappé que le climat hier n'était pas favorable à la tenue de la peinture sur le mur qui a donc coulé et qui du coup a été réeffacé aujourd'hui.

Y a-t-il d'autres remarques ? Ensuite on est dans un conseil d'arrondissement et on fait quand même un peu de politique et voilà. Monsieur LÉVY.

M. LÉVY.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, je m'associe aux propos de Madame FERRARI par rapport au nombre de personnes qui ont dû se déconnecter complètement de ce conseil d'arrondissement et je trouve que le conseil d'arrondissement ça se prépare, de lire des délibérations à la virgule près, il ne manquait plus que les lignes fonctionnelles, relève d'une lourdeur pour ne pas dire autre chose.

Sur cette délibération et par rapport au tag honteux que nous avons tous subi dans notre arrondissement, malheureusement ce n'était pas la première fois, je vous avais même interpellé il n'y a pas tellement longtemps, Monsieur le Maire, lorsqu'un autre tag exposé qu'il fallait une intervention pour chaque policier, vous l'avez fait enlever peu de temps après. Mais cela exprime quand même un climat particulièrement délétère par rapport à notre police. Et c'est un climat qui nous inquiète. Bien sûr aujourd'hui, c'est une

journée particulière d'hommage à Éric Masson et nous souhaitons exprimer à la police nationale et à toutes les polices notre solidarité. Je crois que ce tag est également sur un mur d'une école publique, un mur qui appartient à la Ville de Lyon. Je voulais savoir si une plainte avait été déposée par la Ville de Lyon suite à ce tag qui pour moi n'est pas uniquement un tag. Un tag ça peut être quelque chose d'artistique, là c'est vraiment une insulte faite à la République et à notre police, et à ce titre-là nous sommes particulièrement choqués que ceci arrive malheureusement dans notre arrondissement.

M. LE MAIRE.- Je suis tout aussi choqué que vous et indigné de la teneur de ce tag sur l'arrondissement. Je vous propose de mettre au vote cette délibération.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Adoptée à l'unanimité. Merci

30. Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2021 pour un montant total de 32 237 €

Mme LE DILY.- Merci Monsieur le Maire d'avoir répondu que nous faisons aussi de la politique en conseil d'arrondissement. Quant à l'assassinat de ce policier, nous partageons absolument la même position que tous ici. Nous le regrettons absolument fort, nous avons besoin impérativement d'une police républicaine que nous respectons. Je passe à la délibération, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs les habitants du 8^e arrondissement. La délibération 2146 est une délibération relative à l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières ,en liaison avec les structures de quartiers ou associations spécialisées dans le domaine de la prévention, deux types de chantiers sont envisageables selon l'âge des jeunes ou de leurs besoins spécifiques : des chantiers loisirs à destination des adolescents âgés de 14 à

18 ans et des chantiers éducatifs pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans. Au-delà de la présente délibération, je souhaite brièvement saluer le travail de la mairie centrale en ce que Laurent Bosetti a fait un effort budgétaire pour augmenter à 120 le nombre de jobs d'été au lieu de 100 initialement prévus.

Je vous invite à présent à adopter cette délibération et vous remercie de votre attention.

[coupure son]

31. Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Les Lions du 8e pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain situé 260 route de Vienne à Lyon 8

Mme DEL.- Nous avons raté l'introduction, mais je suppose que vous avez présenté la délibération 2199.

Cette délibération devait être présentée initialement par Augustin PESCHE qui s'excuse de ne pas pouvoir assister à ce conseil d'arrondissement. Afin de permettre le développement de la vie associative autour de la pratique du tir à l'arc, nous soumettons à votre vote la mise à disposition de l'association Les Lions du 8^e d'un terrain équipé au sud-ouest du clos Layat. Ce club est une référence régionale dans son domaine avec de très bons résultats dans le Rhône et la région Auvergne Rhône-Alpes. Et Les Lions du 8^e bénéficient de l'usage d'un terrain de tir en extérieur depuis plusieurs années déjà et la présente convention, qui a été rédigée conjointement avec le club et dont ils se disent très satisfaits, poursuit avec le droit d'usage sur trois ans. La présente convention permettra au club de faire évoluer sa pratique par l'installation et l'alimentation électrique de deux conteneurs contre un seul aujourd'hui, selon l'implantation à convenir avec la direction des sports, et permettra l'installation d'un abri pour la couverture du pas de tir qui est déjà existant. Il sera équipé, le cas échéant, d'un espace de stockage de matériel qui, lui, est nouveau. À noter que le club Les Lions du 8^e s'engage dans un nouveau cycle de développement à destination du public des jeunes, des femmes et des personnes porteuses d'un handicap, ce qui est essentiel et constitue un modèle à suivre pour les clubs sportifs qui ne sont pas encore engagés dans une démarche similaire à

Lyon 8 et ailleurs. L'accès au sport pour toutes et pour tous est en effet un objectif majeur poursuivi dans ce mandat.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, mesdames et messieurs, je vous prie d'adopter cette délibération proposée.

M. LE MAIRE.- Merci Madame DEL. Y a-t-il des questions ?
Monsieur LÉVY.

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, je serai extrêmement court, parce que je ne veux pas intervenir sur ce rapport en tant que tel, mais pour regretter que la délibération relative à la tarification des piscines, notamment celle de la piscine de Mermoz, ne soit pas examinée lors du conseil d'arrondissement. Je pense que nous aurons l'occasion d'avoir un autre débat. Je souhaiterais que l'on puisse faire en présence de Monsieur l'adjoint au sport qui d'ailleurs a été élu à la présidence de l'Office lyonnais des sports. Tout simplement pour regretter que justement lorsque vous avez élaboré cette politique tarifaire, vous n'avez pas pris le soin d'évaluer le dispositif précédent mis en œuvre et que ni le conseil de citoyens de Mermoz, ni le comité de locataires, ni le conseil de quartier n'aient été consultés sur la tarification et les modalités de mise en œuvre. Il est prévu une intervention plus longue, mais je vous la garde pour un prochain conseil d'arrondissement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie Monsieur LÉVY. Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*). Je mets au vote.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne

Adoptée à l'unanimité. Merci.

32. Programmation financière 2021 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 617 990 €

Mme PERRIN.- Mesdames, messieurs je serai moi aussi très brève. Le texte de la délibération présentait les chiffres de demandeurs d'emploi pour la Ville de Lyon et de la métropole, je vais juste rajouter les chiffres pour notre arrondissement, je pense que c'est important que vous les ayez en tête.

À fin décembre 2020, le 8^e arrondissement comptabilisait 8 700 demandeurs d'emploi dans les catégories A, B, et C, ce qui constitue les chômeurs qui ont besoin de prouver qu'ils sont à la recherche d'un emploi. C'était 10 % de plus qu'en 2019. C'est plus 18 % sur les moins de 25 ans, c'est plus 26 % si l'on compte les moins de 25 ans qui n'ont exercé aucune activité sur le mois en cours. 94 d'entre eux ne sont pas bénéficiaires du RSA et là aussi on peut se dire qu'à chaque fois nos chiffres sont plus élevés que ceux de la ville si l'on prend les chiffres des demandeurs bénéficiaires du RSA qui avaient augmenté de 15 % sur le 8^e arrondissement, alors qu'ils avaient augmenté de 9 % sur l'ensemble de la ville.

Je ne vais pas revenir sur les freins liés à l'emploi, on les a abordés, on a pu en parler au cours de ce conseil et sur d'autres délibérations, notamment tous ces freins à l'emploi dont on a pu parler sur les qualifications, les problématiques de garde, les problématiques de mobilité, tout ce que l'on appelle les freins périphériques qui sont liés à la santé et aux troubles psychiques. Pour aller vite, sachez que la délibération propose l'accord sur des subventions liées aux cinq axes de la politique insertion et emploi de la ville. Ces cinq axes que l'on a déjà développé en décembre 2020 sur une délibération que l'on avait votée qui présentait, les métiers de la transition écologique, l'égalité professionnelle, etc.

Pour revenir sur cette délibération et sur les montants, nous vous proposons d'accepter l'accord pour une somme totale de 617 990 €. Sur ces 617 990 €, il faut noter qu'il y avait 68 actions qui ont été déposées en 2021 qui touchaient à ces cinq axes. Sur ces 68 actions, on en retient 34, c'était déjà 12 de plus que l'année précédente. Sur ces 68 actions, il y en a 28 qui sont des nouveaux projets, donc des idées complètement novatrices pour la ville et 13 qui sont portées par de nouvelles structures. Donc on peut se féliciter quand même de l'attrait qu'il y a eu pour l'appel à projets et l'intérêt que constituent l'insertion et l'emploi pour les structures et les associations de la ville. Je ne rentre pas dans le détail de ces structures, elles sont citées notamment par la délibération.

Pour revenir sur le 8^e précisément, nous allons avoir une subvention accordée à IDEO à hauteur de 8 000 € en politique de la ville. Plusieurs subventions accordées à Euréqua pour un montant total de 44 650 €, là aussi en politique insertion et

emploi et en politique de la ville. Une subvention à hauteur de 10 000 € sur le CDIFF du Rhône qui est bien situé dans le 8^e arrondissement. Au niveau de la ville, ça représente 326 000 € en politique insertion et 219 000 € en politique sécuritaire de la ville.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose donc d'adopter les subventions présentées et les conventions entre ville et associations. Et avant que la question ne soit posée, je tiens à préciser que le montant que nous sommes en train de voter correspond à une première programmation, à celle du premier semestre de l'année 2021, que ça correspond déjà à 87 % du budget total qui avait été alloué sur 2020, mais aux grands maux, les grands moyens, une deuxième programmation sera votée sur septembre/octobre. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame PERRIN. Je précise que Madame Fanny DEL se déporte sur cette délibération. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets au vote.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Adoptée à l'unanimité merci.

33. Approbation de la charte de fonctionnement des Conseil de Quartier

Mme MARAS.- Merci Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être concise vu que j'ai la dernière délibération de ce conseil.

Il s'agit effectivement d'une délibération relative à la nouvelle charte du conseil de quartier. Comme vous le savez, via les conseils de quartier nous souhaitons renforcer le pouvoir d'agir des habitants du 8^e, renforcer la participation citoyenne ainsi que le droit à l'expérimentation. Le fonctionnement des six conseils du quartier du 8^e est régi par une charte. Nous avons souhaité que la nouvelle charte soit construite et discutée au sein des conseils de quartier, afin que chacun et chacune puisse se l'approprier. Nous remercions tous les conseillers de quartier qui ont participé aux débats et aux échanges sur l'évolution de cette charte.

Ensuite, nous l'avons soumise au vote qui a montré une large adhésion avec 80 % de oui. Ce vote apporte une grande légitimité à cette charte.

Dans les grandes lignes, l'évolution de cette charte :

- Cette charte introduit un fonctionnement collégial.
- Cette charte permet et encourage le fonctionnement démocratique.
- Cette charte introduit plus d'autonomie dans les groupes de travail, une liste de mails pourra être gérée directement par le groupe d'animation après signature d'un accord de confidentialité RGPD.

- Enfin cette charte rappelle le devoir de neutralité et nos valeurs communes autour des principes républicains et démocratiques.

Concernant les prochaines étapes, nous proposons un atelier autour du fonctionnement de l'équipe d'animation pour préciser les différents rôles et les principes de fonctionnement.

Je vous propose d'adopter cette délibération relative à la nouvelle charte des conseils de quartier. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Maras. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je me mets au vote.

Qui est contre ? Un contre. Qui s'abstient ? Personne.

Adoptée à la majorité.

Nous atteignons donc la fin de notre conseil d'arrondissement. Préalablement je veux dire à Madame BACHA HIMEUR, par rapport à sa question posée en début de conseil d'arrondissement concernant les appels à projets, les éléments ont été transmis au groupe pour la préparation des commissions. Donc retournez-vous vers votre groupe qui possède ces informations.

Mme BACHA HIMEUR.- Merci Monsieur le Maire de me redonner la parole. J'ai eu un échange avec Sonia, les éléments qui ont été donnés au groupe c'est 2020 et 2021, nous avons réclamé 2019 en plus. Je vous remercie pour votre réponse, mais il y a une année supplémentaire et c'est cette année-là qui est notre année de référence.

M. LE MAIRE.- D'accord. Je laisserai donc Madame ZDOROVITZOFF revenir vers vous sur ces sujets.

En guise de conclusion, je vais vous épargner le point d'actualité ce qui permettra d'aller nous coucher plus tôt. Je veux simplement dire que la plupart des délibérations qui sont vues en conseil d'arrondissement, pour celles et ceux qui siègent en conseil municipal vous le savez très bien, elles sont votées en paquets et elles ne sont donc pas détaillées. Si l'on ne se dit pas un minimum de choses au niveau des arrondissements sur les délibérations, même si je conçois que des progrès puissent être faits sur leur présentation, et on va y travailler –j'entends ce point– il faut quand même qu'à un moment on puisse expliquer le contenu des différents projets qui sont portés au niveau de la ville et qui sont débattus au niveau des arrondissements. Le lieu de débats et le lieu de proximité, il est ici, il n'est pas au conseil municipal. Au conseil municipal, ce lieu de débat ne se passe pas.

Je veux aussi attirer votre attention sur l'extrême importance des prises de parole en conseil municipal, dont on pourrait se dire qu'un certain nombre pourrait aussi être évité au regard de leur extrême, parfois, caricature d'un certain nombre de sujets de la part de différents groupes y siégeant.

Pas de procès de cette nature. Je pense que c'est important que l'on puisse débattre entre nous des sujets localement. J'entends qu'effectivement ça prend du temps, il est tard, c'est le soir, chacun a un métier, un travail dans la journée. Moi aussi, je suis là depuis sept heures ce matin. Mais, c'est important que l'on prenne ce temps pour se parler, débattre. On ne le ferait pas, vous nous le reprocheriez et à juste titre. Je pense que les quelques habitants qui font l'effort d'écouter ce conseil d'arrondissement, ce n'est pas leur manquer de respect que de leur expliquer le contenu des politiques que l'on met en œuvre. Au contraire, c'est faire preuve de transparence, de pédagogie et d'explication. On tâchera de s'améliorer dans le temps parce que tout le monde est perfectible et tout le monde peut s'améliorer. Je tenais à vous préciser cela. Merci et bonne soirée à toutes et à tous.

(La séance prend fin à 22 heures 49.)